

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

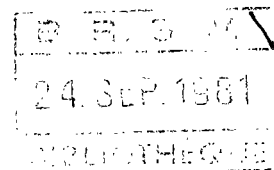
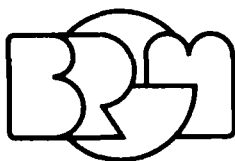
SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
B.P. 6009 - 45018 Orléans Cédex - Tél.: (38) 63.80.01

*INVENTAIRE DES POINTS D'EAU UTILISES POUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA
CORREZE*

—————
G. BOURDIER - J. CONSTANS

81 SGN 403 LIM

JUIN 1981



Service géologique régional MASSIF CENTRAL

LIMOUSIN

7, rue Descartes, 87100 Limoges - Tél.: (55) 77.89.10

R E S U M E

-°-

Le présent rapport, établi par le Service géologique régional Limousin du Bureau de recherches géologiques et minières, dresse l'inventaire des captages alimentant le département de la Corrèze.

Six cents ouvrages recensés assurent l'alimentation en eau potable en plus des prises d'eau en rivière.

L'aquifère, fréquemment sollicité, est localisé dans la frange arénisée du socle cristallin. Capté par drains et puits, il ne permet que de faibles prélèvements, d'où une multiplication des ouvrages de captage.

L'inventaire réalisé entre 1976 et 1980, complété à partir du fichier de la Direction départementale de l'agriculture de la Corrèze, présente la liste des sources captées sur le territoire du département.

Au niveau des ressources en eaux souterraines, la partie cristalline du département apparaît comme étant relativement homogène.

La zone sédimentaire présente un complexe détritique, grésopélitique et des formations calcaires karstiques, l'ensemble étant très peu sollicité parce que mal connu.

Les possibilités d'exploitation des eaux souterraines profondes existent.

Les principes de réalisation et l'état actuel des captages appellent quelques remarques sur le plan de la protection, ainsi que sur l'alimentation lors d'étiage sévère.

Ce travail a été effectué sur crédits du Ministère de l'industrie.

-°-

S O M M A I R E

-°-

	<u>Page n°</u>
INTRODUCTION	1
1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU DEPARTEMENT	2
2. ESQUISSE GEOLOGIQUE DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE	5
3. RESSOURCES EN EAU	7
3.1. Les eaux de surface	7
3.2. Les eaux souterraines	14
3.2.1. Les niveaux aquifères du socle éruptif et métamorphique	14
3.2.2. Les niveaux aquifères des terrains sédimentaires	17
3.2.3. Les alluvions	20
3.2.4. Les eaux minérales	21
3.2.5. Protection des ouvrages de captage	23
4. CONSLUSIONS	26

-°-

L I S T E D E S A N N E X E S

-°-

- Documentation sur les eaux souterraines
- Listing des ouvrages d'exploitation d'eau
- Carte Bugeat, report des sources captées

-°-

INTRODUCTION

-°-

Ce rapport, destiné à différents services (Direction Départementale de l'agriculture, Division départementale de l'action sanitaire et sociale,...) présente les principales caractéristiques des ouvrages recensés et les mesures préconisées pour assurer la conservation de la qualité des ressources aquifères du département de la Corrèze.

Il fait état des possibilités de l'exploitation des eaux souterraines profondes et la façon d'appréhender leur recherche.

Il a été établi au titre de l'opération "*évaluation des ressources hydrauliques (E.R.H.)*", dans le cadre de la convention passée entre le Ministère de l'industrie et de la recherche et le Bureau de recherches géologiques et minières.

-°-

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU DEPARTEMENT

-°-

Le département de la Corrèze, d'une superficie de 5.860 km² et d'une population de 241.000 habitants, correspond pour l'essentiel à l'ancienne province du Bas-Limousin.

De part la diversité des roches qui constituent son substratum (granite, gneiss, permo-carbonifère de la bordure S.O.) et la dénivellation importante avec le Bassin Aquitain, le socle a été vigoureusement et inégalement érodé.

Ce département présente donc un relief assez accidenté, constitué principalement de plateaux étagés s'élevant du Sud (300 m) vers le Nord (976 m au Mont Bessou). Les plateaux du Sud dominent par faille (de Saint Bonnet-la Rivière à Beaulieu-sur-Dordogne) la bordure sédimentaire du Bassin de Brive et sont profondément découpés par les vallées de la Corrèze, la Vézère et la Loyre. Seule la vallée de la Dordogne s'élargit quelque peu à l'aval d'Argentat.

A l'Est de la Dordogne, la Xaintrie présente une altitude moyenne de 650 m. Elle est isolée par les profondes vallées de l'Auze, la Maronne et la Cère et surmontée en quelques points (Rilhac, Xaintrie) par les coulées de basalte du Cantal.

Dans le Nord du département se situe la région la plus élevée : le plateau de Millevaches aussi appelé "La Montagne".

Cette zone de hauts plateaux se présente accidentée de nombreuses collines aux sommets arrondis, souvent aplanis à leur partie supérieure, séparés par des vallées en berceau. Elle se termine au S.E. (Treignac, Egletons) par un abrupt granitique, les Monédières, qui domine de 250 m les plateaux du Bas-Limousin.

Le S.O. du département est occupé par le bassin de Brive, fosse profonde emplie de grès permien rouge et recouverte ensuite par le Lias et le Jurassique ; ployée en synclinal lors du relèvement tertiaire, cette région a été ensuite démantelée par l'érosion.

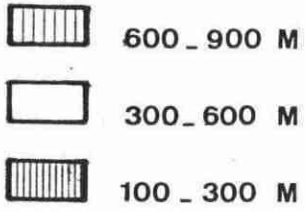
Au climat rude du plateau de Millevaches s'oppose celui de la vallée de la Dordogne, en aval d'Argentat (couloir dans lequel remontent les influences aquitaines) et surtout à celui du bassin de Brive, doux et abrité.

Le tableau ci-après indique la hauteur moyenne annuelle de pluie des années 1951 à 1970, ainsi que l'année 1980.

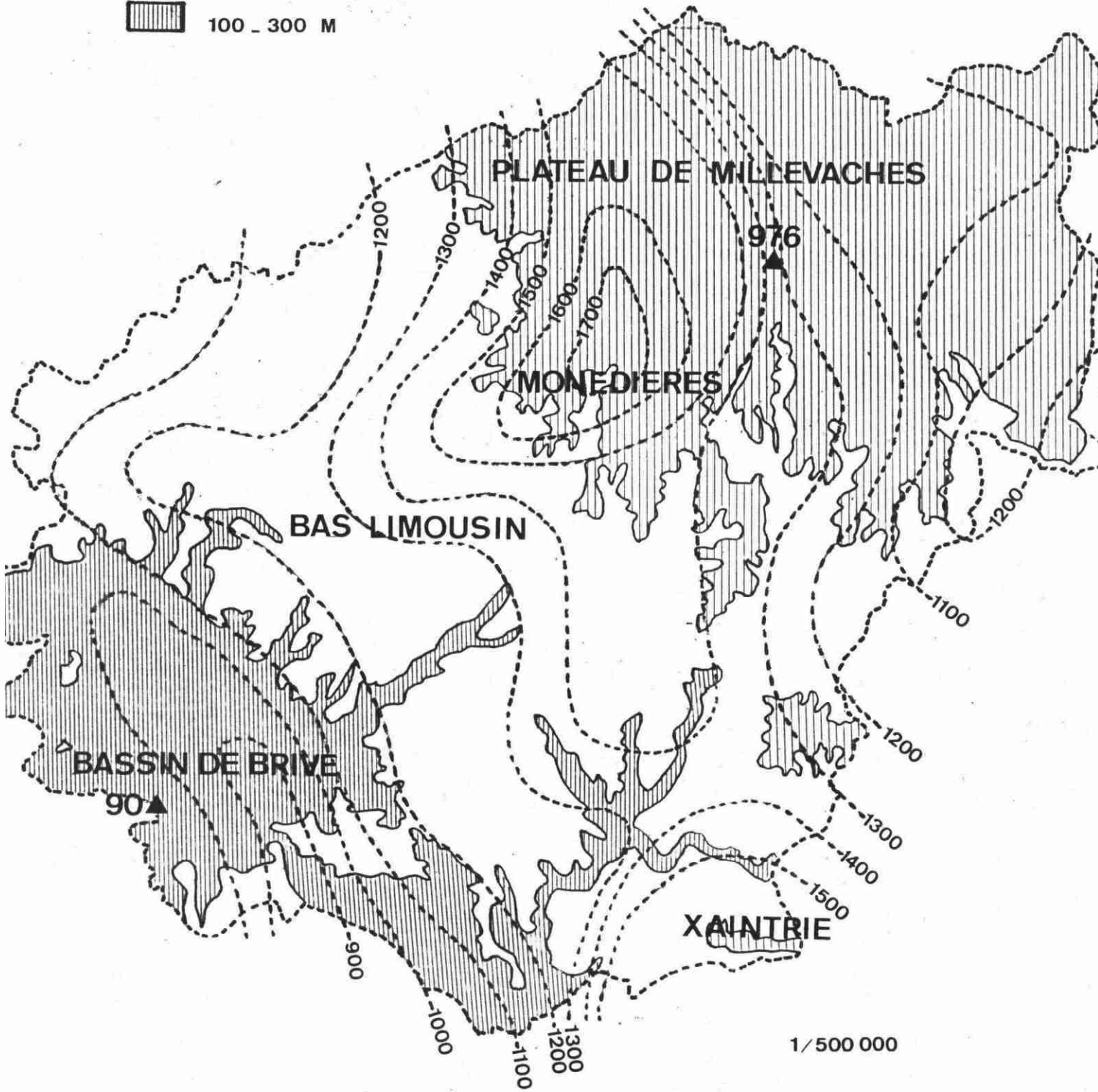
P L U V I O M E T R I E

STATION METEOROLOGIQUE	ALTITUDE	MOYENNE DES PRECIPITATIONS	
		1951-1970	1980
ALBUSSAC	360 m	1352 mm	1105 mm
ARGENTAT	184 m	1241 mm	1062 mm
ARNAC-POMPADOUR	430 m	1226 mm	901 mm
AYEN	300 m	1021 mm	756 mm
BAR	264 m	1310 mm	997 mm
BEAULIEU-sur-DORDOGNE	145 m	1151 mm	1100 mm
BORT-les-ORGUES	448 m	1132 mm	1129 mm
BRIVE-la-GAILLARDE	203 m	898 mm	819 mm
BUGEAT	700 m	1593 mm	1335 mm
CAMPS	546 m	1474 mm	1253 mm
CORREZE	437 m	1461 mm	1120 mm
EGLETONS	638 m	1381 mm	1069 mm
JUILLAC	313 m	1055 mm	900 mm
LAMAZIERE-BASSE	630 m	1284 mm	1098 mm
LIGNEYRAC	137 m	955 mm	831 mm
MALEMORT	123 m	1110 mm	914 mm
MARCILLAC-la-CROISILLE	580 m	1413 mm	1164 mm
MASSERET	478 m	1130 mm	895 mm
MERCOEUR	480 m	1583 mm	1530 mm
MEYMAC	702 m	1285 mm	1086 mm
MILLEVACHES	915 m	1408 mm	1171 mm
NEUVIC	636 m	1200 mm	1000 mm
PALISSE	680 m	1318 mm	1135 mm
PEYRELEVADE	785 m	1190 mm	1233 mm
ST HILAIRE-les-COURBES	620 m	1532 mm	1033 mm
ST MERD-les-OUSSINES	815 m	1535 mm	1247 mm
ST MEXAN	400 m	1220 mm	1007 mm
SEILHAC	500 m	1394 mm	1096 mm
SERVIERES-le-CHATEAU	220 m	1320 mm	1213 mm
SOURSAC	537 m	1146 mm	978 mm
TREIGNAC	484 m	1374 mm	1105 mm
TULLE	240 m	1253 mm	938 mm
UZERCHES	310 mm	1177 mm	864 mm
VOUTERAC	125 m	1022 mm	842 mm

RELIEF. PRECIPITATIONS



-1200- ISOHYETE



2. ESQUISSE GEOLOGIQUE DU DEPARTEMENT DE LA CORREZE

-°-

Schématiquement, le département de la Corrèze comprend, d'Est en Ouest, trois grands ensembles géologiques :

- *le plateau granulitique de Millevaches,*
- *les gneïss du Bas-Limousin,*
- *les terrains sédimentaires.*

La dislocation d'Argentat met en contact les formations cristallophylliennes avec le granite du plateau de Millevaches, précédé d'une bande de micaschiste.

La bordure S.O. du socle cristallophyllien du Bas-Limousin est soulignée par l'affaissement du bassin de Brive (phénomène hercynien) inscrit entre un système de failles.

Les terrains sédimentaires en contact, constitués par le Permien de Brive et le Jurassique, sont eux-mêmes séparés par la faille E-O de Meyssac, accident paléogéographique important, sensible à tous les étages. A noter, la faille de Lissac-sur-Couze, qui lui est perpendiculaire.

L'ensemble granitique de Millevaches

C'est l'un des plus importants du Massif Central (120 x 40 km). Structuralement, il se présente en un grand batholite avec sur sa bordure orientale les dômes attenants de Meymac, d'Egletons et de la Chapelle-Spinasse. Cet ensemble montre une grande diversité de faciès.

Le socle cristallophyllien

Il est constitué de schistes ardoisiers, de micaschistes, de gneiss au sens large, avec les amphibolites qui leur sont associées, de leptynites. Il comprend deux structures importantes : l'anticlinal de Tulle et la région synclinale d'Uzerche-Seilhac.

En limite S-O, les schistes ardoisiers redressés et fissiles sont le résultat des poussées dues aux plissements tertiaires, à l'époque de la formation des Pyrénées.

Au cours des temps géologiques, ces roches ont été plissées et cassées d'où de multiples fractures d'importance variable. Dans quelques uns de ces accidents se sont mis en place des filons de roches diverses (microgranite, pegmatite et quartz), quelquefois minéralisés.

Les roches cristallines présentent assez souvent au voisinage du sol, une décomposition en arène. Cette altération plus ou moins profonde revêt toutes les formes, allant des sables argileux à la roche friable.

L'ensemble sédimentaire

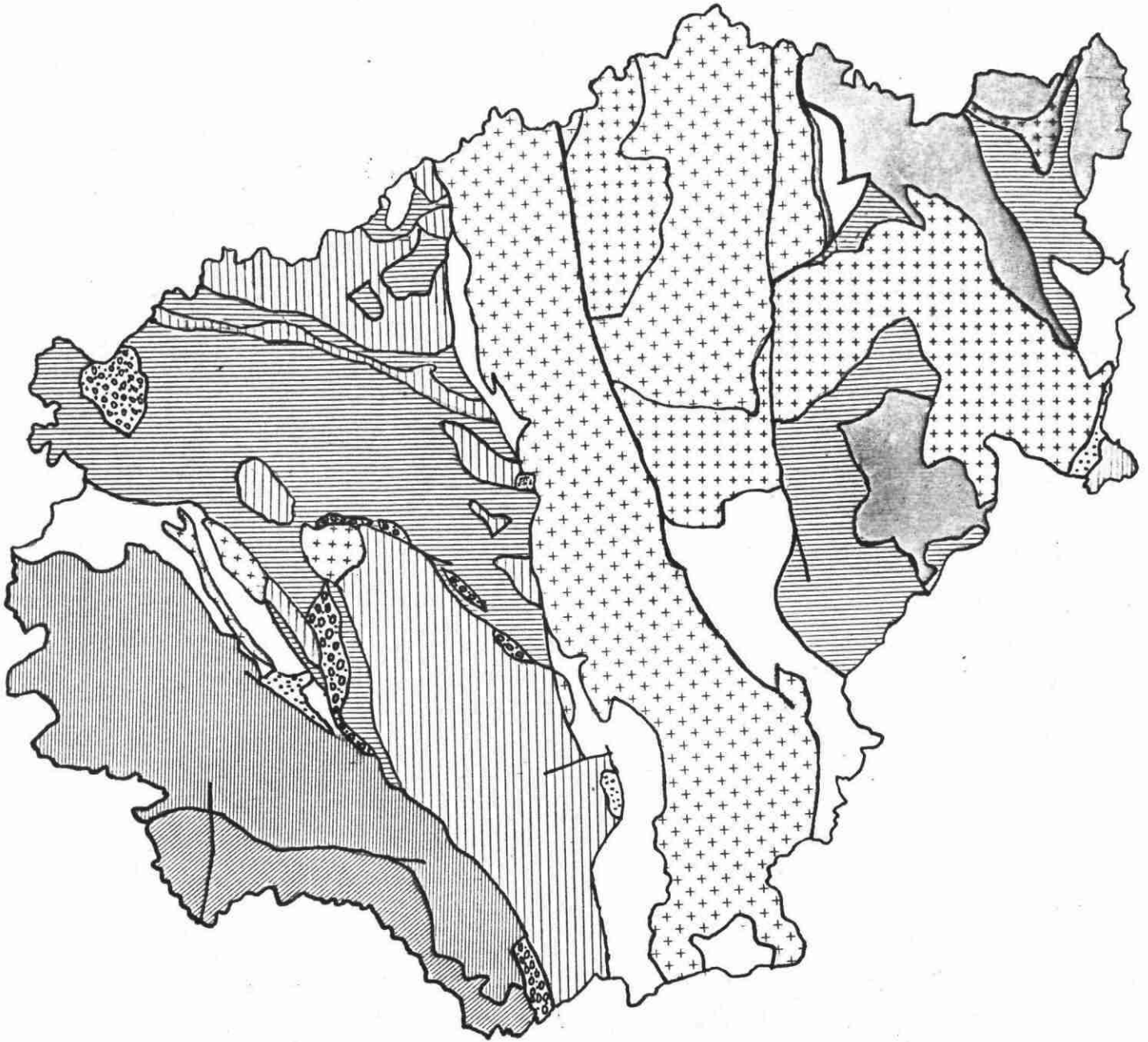
Il se décompose en deux groupes :

a) - les terrains permo-carbonifères de Brive. Il s'agit d'un important complexe sédimentaire d'origine détritique, constitué de conglomérat, d'arkoses grises, de grés et argiles rouges ;

b) - les terrains mésozoïques postérieurs à la pénéplanation hercynienne ont un plongement vers le S.O. et débutent par le Trias transgressif sur le Permien. La grande faille de Meyssac fait butter le bassin permien contre sa bordure jurassique : Lias, Bajocien, Bathonien. Le Lias est formé d'alternances de calcaires et de marnes. Par opposition au Lias, la Bajocien-Bathonien est composé uniquement de calcaires et forme le Causse avec quelques dépôts argileux du sidérolithique.

Les principales rivières : Dordogne, Vézère, Corrèze, encaissées dans leurs cours amont et moyen, coulent au milieu de plaines alluviales dans leur cours inférieur. Les dépôts alluviaux qui en résultent, faibles en amont, sont plus marqués dans leur cours inférieur. On note la présence d'alluvions anciennes sous forme de terrasses.

CARTE GEOLOGIQUE



 GRANITE A DEUX MICAS

 GRANITE A BIOTITE

 MICASCHISTES

 GNEISS DIVERS

 GNEISS LEPTYNITIQUES

 GNEISS MIGMATITIQUES

 DIORITE . AMPHIBOLITE

 CALCAIRES . ARGILES (LIAS, JURASSIQUE)

 GRES (TRIAS, PERMIEN)

 FORMATIONS DU CARBONIFERE

3. RESSOURCES EN EAU

-°-

3.1. LES EAUX DE SURFACE

Le réseau hydrographique du département de la Corrèze comporte une rivière principale, la Dordogne, qui forme en partie la limite Est avec les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, et cinq de ses affluents droits qui sont : la Diège, la Luzège, la Corrèze, la Vézère et l'Auvézère en bordure Ouest.

Ces cours d'eau, qui appartiennent au bassin de la Garonne, font l'objet de mesures de débit sur les stations de jaugeage exploitées par les circonscriptions électriques ou avec leur participation.

Les débits mensuels représentés graphiquement ci-après, montrent que les crues interviennent généralement de décembre à mai, les débits maxima enregistrés se situant en février. Les étiages se produisent de juillet à octobre, les plus faibles débits étant en août.

1. La Dordogne à Argentat.
Période 1921-1970 (50 ans).
Bassin versant 4.420 km².
2. La Dordogne à Bort-les-Orgues.
Période 1941-1970 (30 ans).
Bassin versant 1.110 km².

3. La Corrèze à Brive-la-Gaillarde.
Période 1921-1970 (50 ans).
Bassin versant 947 km².
4. La Vézère au Saillant (Voutezac).
Période 1969-1973 (5 ans).
Bassin versant 965 km².
5. La Luzège à Moustier-Ventadour.
Période 1951-1970 (20 ans).
Bassin versant 252 km².

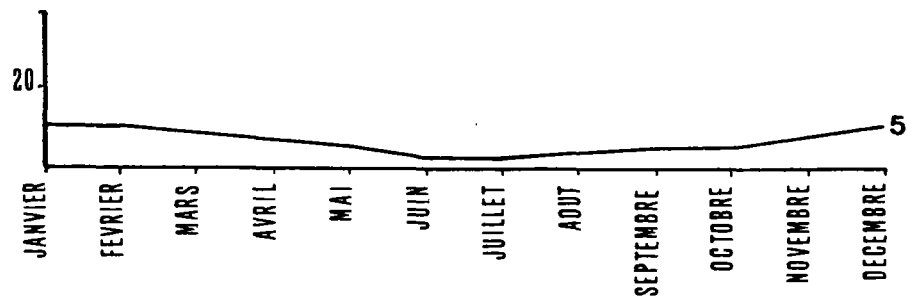
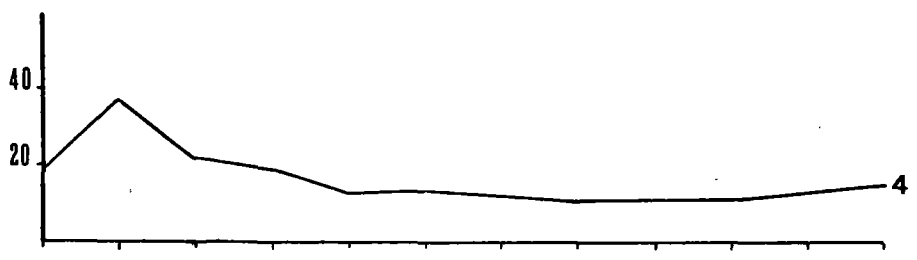
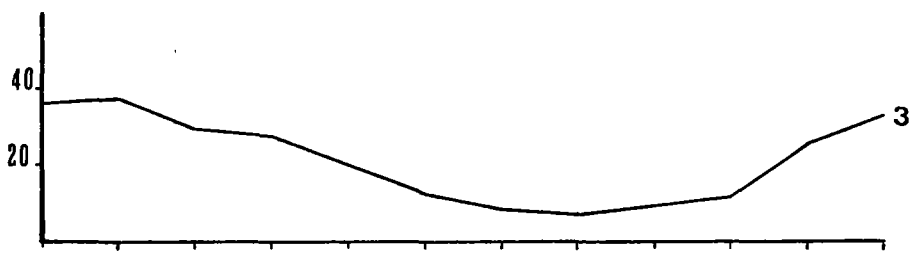
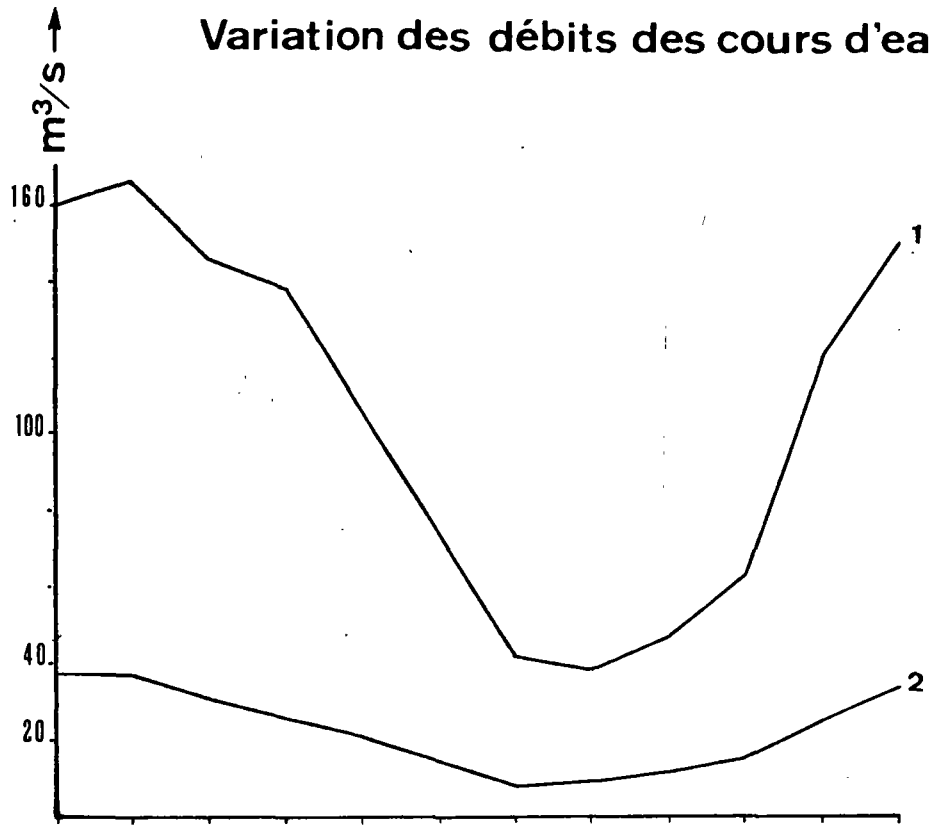
Les procédés de captage (puits ou drains) utilisés en Corrèze ne permettent que de faibles prélèvements et provoquent une multiplication des ouvrages.

Pour répondre à des besoins importants, la solution habituelle retenue est l'utilisation de ces eaux de surface après traitement.

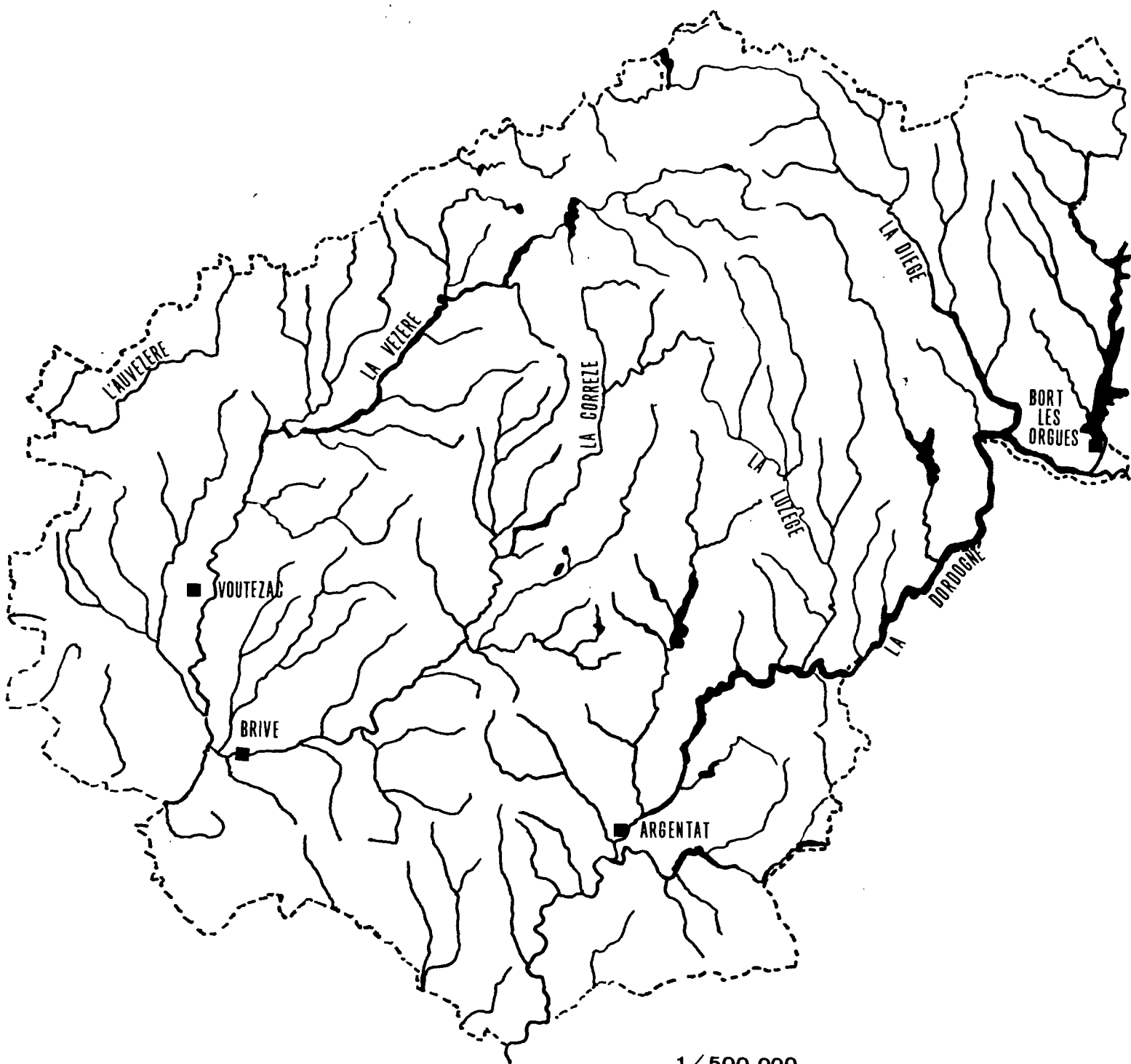
Ces prises d'eau sont assez nombreuses dans le département mais cette méthode d'approvisionnement en eau potable n'en est pas moins aussi onéreuse (frais de fonctionnement d'une station de pompage et de traitement) qu'un pompage traditionnel.

L'amélioration des techniques de prospection et d'exploitation devrait permettre de disposer d'eaux naturellement potables dans des conditions plus satisfaisantes que celles offertes par les eaux de surface traitées.

Variation des débits des cours d'eau



RESEAU HYDROGRAPHIQUE



1/500 000

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DONT L'A.E.P. EST ASSURÉE PAR DES PRELEVEMENTS
D'EAUX DE SURFACE EN COMPLÉMENT DES SOURCES CAPTÉES

Syndicat intercommunal des eaux de l'Auvézère

Siège : mairie de Lubersac

Communes desservies : Arnac Pompadour - Beyssac - Benayes -
 Beyssenac - Chabrignac - Concèze - Juillac - Lascaux - Lubersac - Montgibaud -
 Rosiers-de-Juillac (pour partie cf Syndicat de l'Yssandonnais) - St Bonnet-la-
 Rivière - St Sornin-Lavolps - Vignols.

Station de pompage sur la rivière Auvézère, au lieu-dit "Les
 Quatres-Moulins" commune de Lubersac (dossier 0736/ 4x/ 012).

Syndicat d'équipement de la région de Beaulieu

Siège : mairie de Beaulieu

Communes desservies : Atiliac - Astailiac - Beaulieu - Bilhac -
 Brévezac (en partie) - La Chapelle-aux-Saints - Chenailler-Mascheix -
 Curemonte - Liourdes - Ménoire (pour partie cf Syndicat de Roches-de-Vic) -
 Neuville - Nonards - Puy-d'Arnac - Queyssac - Sionac - Tuveils - Vegennes.

Station de pompage sur la rivière Dordogne, au lieu-dit
 "Le Battut" commune de Beaulieu-sur-Dordogne (dossier 0810/ 1x/ 0209).

Syndicat intercommunal des eaux du Coiroux

Siège : mairie de Brive

Communes desservies : Brive (en partie) - La Chapelle-aux-Brocs -
 Chartier-Ferrière - Chasteaux - Cosnac - Dampniat - Estivals - Lissac - Malemort
 Nespouls - Noailles - St Cernin-de-Larche (en partie).

Station de pompage sur le ruisseau le Coiroux, au lieu-dit
 "Chastagnol" commune d'Aubazines (dossier 0785/ 4x/ 016).

Syndicat intercommunal des eaux de la Gane

Siège : mairie de Saint Paul

Communes desservies : Espagnac - Marc-la-Tour, Pandrignes- St Paul

Station de pompage sur le ruisseau La Gane au lieu-dit "Combiat"
 commune de Pandignes (dossier 0762/ 5x/ 06).

Syndicat intercommunal des eaux de la Montane

Siège : mairie d'Eyrein

Communes desservies : Corrèze (en partie) - Eyrein - St Martial-de-Gimel (en partie) - St Priest-de-Gimel - Vitrac.

Station de pompage sur le ruisseau La Montane au lieu-dit "Pont-de-Reix" commune de Vitrac (dossier 0762/ 2x/ 05).

Syndicat intercommunal des eaux du Puy-de-Bassin

Siège : mairie de Saint Privat

Communes desservies : Auriac (en partie) - Bassignac-le-Haut - Darazac - Rilhac-Xaintrie - St Julien-aux-Bois - St Privat.

Station de pompage sur le ruisseau La Glane au lieu-dit "Moulin-de-la-Vergne" commune de St Privat (dossier 0786/ 3x/ 02).

Syndicat intercommunal des eaux de Roches-de-Vic

Siège : mairie de Meyssac

Communes desservies : Albignac - Albussac (en partie) - Aubazine - Beynat - Branceilles - Chauffour - Collonges - Curemonte - Lanteuil - Lagleygeolle - Ligneyrac - Lostanges - Marcillac-la-Croze - Mémoire (en partie) - Meyssac - Noailhac - Palazinges - Le Pescher - Saillac - St Bazile-de-Meyssac - St Julien-Maumont - Serilhac - Turenne.

Station de pompage sur le ruisseau La Rouanne au lieu-dit "Moulin-de-la-Roussie" commune de Beynat (dossier 0785/ 4x/ 03).

Syndicat intercommunal des eaux du Riffaud

Siège : mairie de Liginiaç

Communes desservies : Chirac-Bellevue - Liginiaç - Neuvic (en partie) - Roche-le-Peyroux - Ste Marie-Lapanouze - Latronche - St Etienne-la-Geneste - St Hilaire-Luc - Gerandon - St Pantaléon-de-Lapleau.

Station de pompage sur le ruisseau Le Riffaud au lieu-dit "Moulin-de-Culines" commune de Liginiaç (dossier 0739/ 6x/ 013).

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable
du Canton de Bort-Les-Orgues

Siège : mairie de Sarroux

Communes desservies : Margerides - Monestier-Port-Dieu - St Bonnet-près-Bort - St Julien-près-Bort - St Victour - Sarroux - Thalamy - Veyrières.

Station de pompage sur le ruisseau Le Lys au lieu-dit "Le Pont-des-Plaines" commune de Sarroux (dossier 0739/ 8x/ 07).

Syndicat intercommunal des eaux de l'Yssandonnais

Siège : mairie d'Objat

Communes desservies : Allasac (en partie) - Ayen - Brignac-la-Plaine - Cublac (en partie) - Louignac - Mansac - Objat - Perpezac-le-Blanc - Rosiers-de-Juillac (en partie) - St Aulaire - St Cyr-la-Roche - St Pantaléon-de-Larches (en partie) - St Cyprien - St Robert - St Viance - Segonzac (en partie) - Ussac - Vars - Varetz - Yssandon.

Station de pompage sur la rivière Vézère au lieu-dit "Agudour-le-Saillant" commune de Voutezac (dossier 0761/ 5x/ 07) et sur la Loyre au lieu-dit "Moulin-de-Murat" commune de Voutezac (dossier 0760/ 4x/ 13).

Syndicat intercommunal des eaux de la Franche-Valeine

Siège : mairie de Forges

Communes desservies : Forges - Saint Chamant.

Station de pompage sur la rivière Franche-Valeine au lieu-dit "Moulin-de-Muriel" commune de Forges (dossier 0786/ 1x/ 04).

Syndicat d'alimentation en eau potable du Puy-des-Fourches

Siège : mairie de Seilhac

Communes desservies : Lagraulière - Saint Jal - Seilhac.

Station de pompage au confluent des ruisseaux de Yeux et de la Gorce au lieu-dit "Serezat" commune de St Salvadour (dossier 0737/8x/03).

Syndicat intercommunal des eaux du Morel

Siège : mairie de Clergoux

Communes desservies : Clergoux - Gumond - Marcillac-la-Croisille (en partie) - St Pardoux-la-Croisille.

Station de pompage sur le ruisseau Le Morel au lieu-dit "Le Moulin-du-Prévot" commune de Champagnac-la-Noaille (dossier 0762/ 3x/ 06).

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DONT L'A.E.P. EST ASSUREE PAR DES SOURCES CAPTEES

- Syndicat intercommunal des eaux de Perpezac-le-Noir

Communes desservies : Estivaux - Perpezac-le-Noir -
St Pardoux-l'Ortigier - Sadroc - St Bonnet-l'Enfantier - Vigeois (en partie).

- Syndicat intercommunal des eaux du Puy-de-la-Forêt

Communes desservies : Rilhac - Treignac - Peyrissac -
Eyburie.

- Syndicat à vocation multiple du canton d'Eygurande

Siège : mairie d'Eygurande

Communes desservies : Aix-la-Marsalouze - Couffy-sur-Sarsonne -
Courteix - Eygurande - Feyt (en partie) - Lamazière-Haute - Laroche-près-Feyt
Merlines - St Pardoux-le-Neuf.

- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de
Rosiers-d'Egletons - Montaignac-St Hippolyte

Siège : mairie de Montaignac-St Hippolyte

Communes desservies : Rosiers-d'Egletons - Montaignac-St
Hippolyte.

- Syndicat intercommunal des eaux du Maumont

Siège : mairie de Favars

Communes desservies : Chanteix - Favars - St Clément (en
partie) - Sté Féréole (en partie) - St Germain-les-Vergnes (en partie) -
St Hilaire-Peyroux (en partie) - St Mexant - Venarsal.

- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de
St Salvadour - Beaumont - Chamboulive

Siège : mairie de St Salvadour

Communes desservies : Beaumont - Chamboulive (en partie) -
Saint Salvadour.

POINTS DE PRELEVEMENT D'EAUX DE SURFACE POUR ALIMENTATION

COMMUNALE

POINTS DE PRELEVEMENT		COMMUNE ALIMENTEE
Commune	Cours d'eau	
St Martial Entraigues	Le Theillet	Argentat
Argentat	La Dordogne	Argentat
Bugeat	l'Orluc	Bugeat
Chamberet	La Soudaine	Chamberet et centre équestre de Sceaux
Soudeilles	Ruisseau d'Egletons	Station de pompage du Moulin-de-Boule Egletons (cne alimentée en partie par des sources captées) dos. 0738/7x/08
Laguenne	Ruisseau de Boussac	Laguenne
Meymac	La Luzège	Meymac (cne alimentée en partie par les sources captées)
Naves	La Céronne	Naves (cne alimentée en partie par des sources)+complément d'eau en pro- venance du Syndicat du Maumont
Peyrelevade	La Vienne	Peyrelevade
Uzerche	La Vézère (les Garderies)	Uzerche
Ussac	La Vézère	Brive (station de pompage du Pigeon Blanc - dossier 0785/ 1x/ 039)
Brivezac	La Dordogne (le Gour-Noir)	Une partie des communes de Brivezac et de Nonards
Astaillac	La Dordogne (la Plaine)	Une partie de la commune d'Astaillac
Ussel	La Sarsonne La Diège	Prise d'eau de Bonnefond - dossier 715/7x/04 Prise d'eau de Chaluset - dossier 715/7x/05 alimentent Ussel

3.2. LES EAUX SOUTERRAINES

3.2.1. LES NIVEAUX AQUIFERES DU SOCLE ERUPTIF ET METAMORPHIQUE

Les roches cristallines forment le substratum de la majeure partie du département de la Corrèze et sont composées de deux grands ensembles :

- *une zone centrale et orientale*, du plateau de Millevaches à la Xaintrie, constituée par un ensemble granitique, allongé N-S, discordant sur les structures des terrains métamorphiques encaissants.

Ce complexe granitique est formé, soit par un granite à deux micas homogène, soit par un granite à biotite, localement porphyroïde et hétérogène. Ces roches se présentent généralement altérées et surmontées d'un matériau arénique très irrégulier mais pouvant atteindre localement une puissance de 10 m.

Le niveau arénique le plus important provient, dans la plupart des cas, de la décomposition du granite porphyroïde ;

- *une zone occidentale*, correspondant au Bas-Limousin, formée de roches métamorphiques, fortement différenciées et limitées à l'Est par la cassure N-S de la faille d'Argentat.

Ces roches métamorphiques, généralement à grains fins, hétérogènes et orientées, sont disposées en bancs parallèles plus ou moins épais et continus.

Selon leur composition minéralogique, ce sont soit des mica-schistes, soit des gneiss, soit des leptynites, soit des amphibolites.

Elles sont affectées de multiples fractures, d'importance variable, qui interrompent leur cohésion.

Au voisinage de la surface du sol et sur une épaisseur très variable, ces roches cristallines sont altérées et décomprimées, formant deux horizons perméables. :

. l'horizon supérieur qui est formé de matériaux sablo-argileux, meubles, de granulométrie variable mais dont le profil type pourrait se schématiser par, de bas en haut : un horizon de sable à blocs au-dessus du rocher compact et imperméable, puis un horizon de sable perméable surmonté d'un horizon argilo-sableux peu épais.

Les eaux superficielles s'y infiltrent, formant une nappe exploitable, perchée et discontinue.

Cet horizon est caractérisé par :

- une faible transmissivité et un fort emmagasinement,
- un excellent pouvoir filtrant,
- le caractère libre de la nappe qu'il renferme, généralement à faible profondeur, impliquant une vulnérabilité notable aux pollutions ;

. l'horizon inférieur, qui est formé de roches imperméables, mais affectées par des fissures ouvertes dans lesquelles les eaux circulent et s'accumulent en une nappé discontinue. Il est à noter que ces fissures, généralement colmatées au voisinage des zones arénisées, ont une densité extrêmement variable qui peut devenir très importante au voisinage des failles structurales majeures.

Cet horizon est caractérisé par :

- une forte transmissivité mais un emmagasinement le plus souvent faible, du fait de la légère extension de la fracturation secondaire (couloir de fracturation),
- son faible pouvoir filtrant,
- le caractère souvent captif de la nappe qu'il contient et sa profondeur, sous le sol, plus importante que la nappe de l'horizon supérieur. Il présente une moindre sensibilité aux pollutions de surface, puisque l'eau qui l'alimente a d'abord percolé à travers les arènes filtrantes.

Les eaux de ces deux horizons ont des qualités sanitaires qui les rendent consommables sans traitement correcteur.

La nappe de l'horizon supérieur

Assez générale, elle permet presque en tous points de capter des eaux à faible profondeur, mais avec des débits faibles et des variations en période d'étiage. Une idée de ces débits est donnée par le tableau ci-après.

INDICE DE CLASSEMENT	COMMUNES	CAPTAGES	DEBITS en l/s	DATES
0714/1x/015	La Celle	Puy de la Concia	2,50	05.78
0714/2x/004	Tarnac	Broussas	1,20	05.78
0714/3x/003	Peyrelevade	Servière	0,21	11.77
0715/1x/007	Sornac	La Vialle	0,56	11.77
0737/4x/002	Madranges	Cournil (S3)	1,10	06.76
0737/4x/013	Affieux	Linatre	1,50	06.76
0737/4x/014	Affieux	Lafont	1,00	06.76
0738/5x/005	St Augustin	Le Tourondel	1,80	06.76
0738/5x/013	Corrèze	Cayre Nord	2,00	06.76
0739/3x/002	St Exupéry	Sejat 1	0,50	06.76
0785/4x/024	Le Chastang	Neuville	0,91	02.78

Ces eaux ont été, de tous temps, utilisées pour l'alimentation des populations rurales, étant captées par puits, par drains et galeries ou à l'émergence.

La nappe de l'horizon inférieur

Profonde et quelquefois captive sous l'horizon supérieur qui la maintient en charge hydraulique, elle n'est pas connue et n'a pratiquement jamais été exploitée, sinon au hasard. Pourtant, en raison de sa forte transmissivité, elle doit permettre d'obtenir localement des débits plus importants.

La distribution de ses eaux est intimement liée à la tectonique sans que, malheureusement, on puisse assurer que toute faille majeure induise nécessairement un "couloir de fracturation" aquifère.

Dans le cadre de la recherche minière, des travaux géophysiques ont montré, entre autres, une série d'anomalies, alignées sur plusieurs kilomètres, soulignant une direction tectonique N-N.O. - S-S.E. passant par le village de Maumont (Sud Egletons). Elle affecte le granite porphyroïde à deux micas, orienté, du "Millevaches", riche en aplites, pegmatites et est jalonnée de nombreuses émergences.

Outre les fractures convergentes d'importance variable, il existe aux abords d'accident tectonique, un développement de la fracturation en profondeur.

Dans un tel contexte, quelques sondages profonds devraient préciser l'existence et la valeur de zones productrices.

Les roches éruptives n'ont pas le même comportement que les roches métamorphiques ; ces dernières (gneiss en particulier) pouvant s'avérer plus favorables sur le plan des ressources en eau profonde.

Dans le département de la Haute-Vienne, un captage récent par puits, implanté dans des conditions hydrogéologiques analogues à celles que connaît la majorité du département de la Corrèze, montre l'intérêt potentiel de ces nappes. Foncé à une profondeur de 17 m, cet ouvrage fournit un débit de 15 l/s environ.

Ces eaux, plus profondes, sont naturellement mieux protégées, notamment par l'horizon supérieur qui les surmonte et, de ce fait, nécessite la protection d'un territoire (périmètre de protection) beaucoup moins vaste que l'horizon précédent. La connaissance précise de la géologie du sous-sol du département, grâce aux récents levers de la carte géologique, le développement des procédés de forages et la mise au point technique d'exploitation d'eau profonde, doivent permettre d'entreprendre l'exploitation de ces horizons.

Mode d'exploitation de l'horizon supérieur

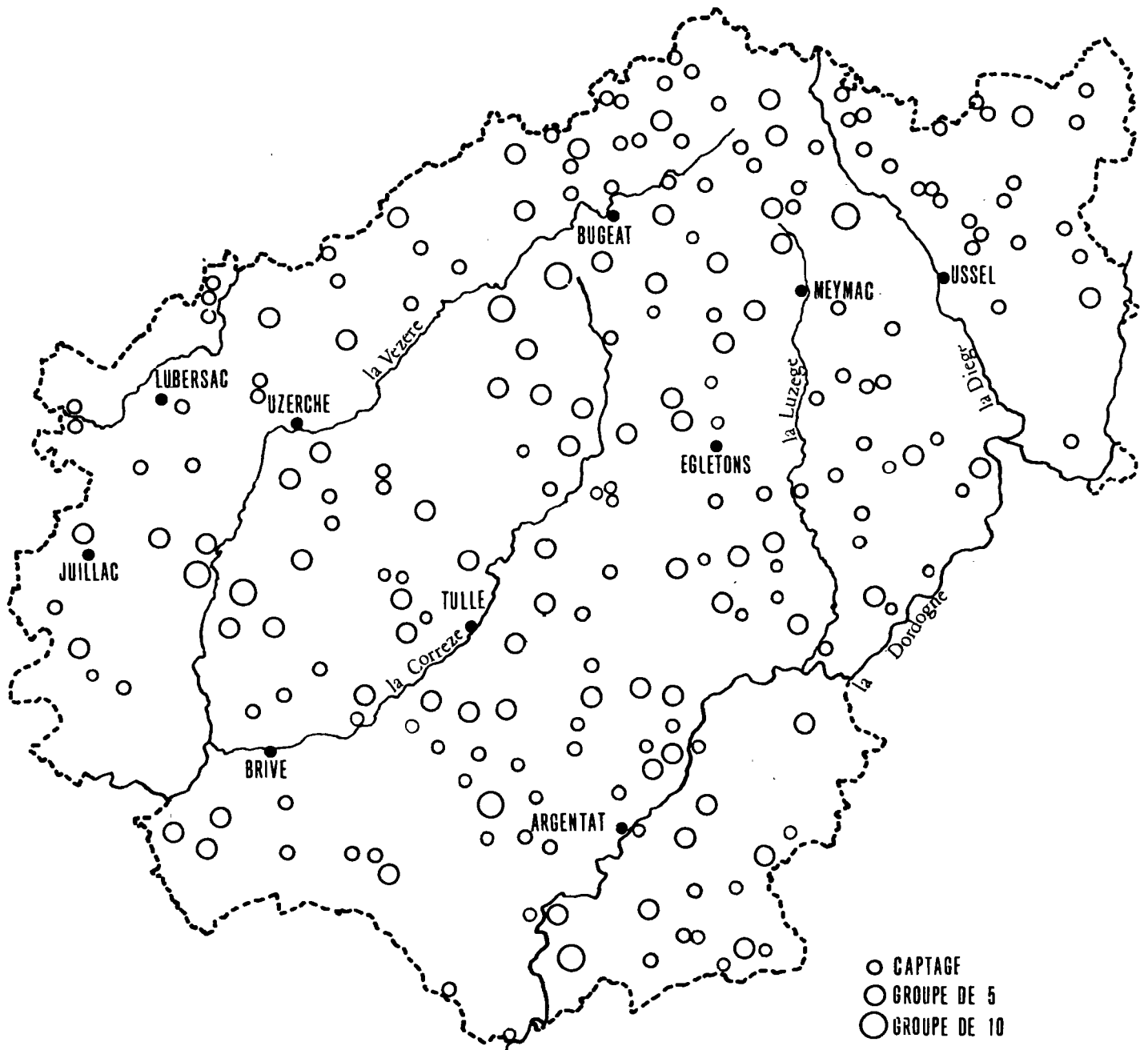
Les captages du département de la Corrèze sont extrêmement nombreux. Il a été dénombré 600 ouvrages alimentant des adductions publiques, soit 1.200 sources captées environ.

Ce sont :

- des puits de capacité suffisante pour être en même temps réservoirs. Ils ont l'avantage de permettre le prélèvement, dans la nappe, de la quantité d'eau nécessaire pour répondre aux besoins ; par contre, les eaux nécessitent d'être pompées pour être desservies ;

REPARTITION DES OUVRAGES DE CAPTAGE

CARTE SCHEMATIQUE



- des drains qui sont, soit des ouvrages disposés au fond de tranchées, soit des galeries creusées dans le sous-sol. Ces ouvrages, en général longs, recoupent de nombreuses circulations d'eau et, de ce fait, permettent d'obtenir des débits supérieurs à ceux des puits qui drainent une tranche aquifère moins puissante. Si ces ouvrages offrent généralement l'avantage d'une alimentation gravitaire, ils ont néanmoins l'inconvénient de ne pas utiliser toutes les eaux drainées. En outre, les drains entretiennent un niveau rabattu des nappes phréatiques dans une surface d'appel étendue, aussi peuvent-ils, à la longue, avoir une influence néfaste sur la réalimentation de la nappe. Le volume de la réserve diminuant, l'étiage est d'autant plus sévère.

3.2.2. LES NIVEAUX AQUIFERES DES TERRAINS SEDIMENTAIRES

Le Sud-Ouest du département de la Corrèze est occupé par le bassin permien de Brive et les terrains jurassiques qui constituent la partie septentrionale du Causse quercynois.

La superficie totale représente 750 km².

Ces zones, considérées comme étant très difficiles à alimenter en eau potable à de rares exceptions (prélèvement au gouffre du Blagour pour le Syndicat du Coiroux, source de Ladou captée par la ville de Brive), obligent à pomper dans les nappes souterraines dont les capacités et l'extension sont mal connues.

Les points d'eau restent rares, hameaux et fermes sont alimentés en eau potable à partir des syndicats intercommunaux (Coiroux, Roche-de-Vic...) desservis par des prises d'eau en rivières, réalisées dans la zone cristalline.

LE BASSIN PERMIEN DE BRIVE

Géologiquement, il s'agit d'un important complexe sédimentaire, d'origine détritique, composé de "formations" qui sont de grandes lentilles largement intriquées (grés, argile).

En surface, on note l'uniformité des faciès de l'Autunien et du Saxonien, surmontés par endroits de lambeaux de séries en position normale pouvant aller du Trias au Lias moyen.

Les travaux récents : levés géologiques, sondages profonds au socle (250 à 550 m) apportent des éléments quant à la connaissance du bassin. Il faut noter entre autres : les paléoreliefs d'axes N.E.-S.O., situés immédiatement à l'Est de Lanteuil et au niveau de Brive, délimitant des bassins au sein desquels des structures synclinales ont été mises en évidence.

La plus importante se situe à l'O-N.O. de Brive. L'axe N.O.-S.E. de la gouttière inclinée vers la Vézère, passe approximativement par Mansac. La seconde structure a un axe E-O au niveau du bourg Le Pescher.

Dans ce contexte, s'inscrivent des vallées, drainées par des cours d'eau : le Couze, la Vézère, la Corrèze. C'est à l'entrée, dans ce complexe sédimentaire plus meuble que le socle, que les vallées s'élargissent et que les alluvions se déposent, créant des plaines alluviales.

Le réservoir aquifère

La réserve en eau des plaines alluviales apparaît logiquement soutenue par les nappes des formations sous-jacentes.

La réalimentation d'un tel réservoir s'effectue par tout ou partie de la surface de l'impluvium et à partir d'importantes failles bordières, le long desquelles s'infiltrer une partie des précipitations.

La pluviosité de ce versant, encore sous l'influence atlantique, est relativement régulière tout au long de l'année.

Il semble donc exister un ensemble de facteurs favorables à la présence de nappes dans ce complexe détritique, notamment au niveau des grès assez grossiers parfois conglomératiques.

Trois sondages ont rencontré une à plusieurs venues d'eau provenant d'un aquifère captif, ayant même donné lieu à un écoulement légèrement artésien de faible débit (MAN 1 - MAN 2 - St BAZ 1).

Les caractéristiques de ces sondages sont données dans le tableau ci-après.

LES TERRAINS MESOZOIQUES

Les formations ont un plongement vers le S.O. et sont affectées de deux accidents majeurs interrompant la régularité de ces terrains. Ce sont les failles de Meyssac (E.O.) et de Lissac (subméridienne), le long de laquelle le compartiment Est est effondré.

Au Sud de la faille de Meyssac, les terrains généralement pentés vers le S.O. sont assez tranquilles.

Une structure à allure synclinale est à noter à la hauteur de Turenne, avec des couches à grand rayon de courbure d'axe S.O.-N.E.

La rivière de la Couze entaille les couches du Bathonien de la surface jusqu'au Charmouthien inférieur. Au niveau du Moulin de la Grèze, un dépôt de travertin a en partie barré la vallée et provoqué une sédimentation.

La zone d'intérêt s'étend entre la vallée de la Tourmente (à l'Est) et la route de Larche à Salignac (à l'Ouest). Il s'agit d'un aquifère discontinu à surface libre, karstique, de structure tabulaire.

DESIGNATION DU SONDAGE	COORDONNEES X	COORDONNEES Y	ALTITUDE EN SURFACE (m)	PROFONDEUR ATTEINTE (m)	NIVEAU HYDRO- STATIQUE (m)
YSS 4 0760/8x/010	524,410	321,190	121	460,75	1,20
YSS 2 0760/8x/012	524,710	323,180	170	404,30	7
BRI 1 0760/7x/07	518,450	321,575	260	408,50	12,80
MAN 1 0784/4x/010	524,860	320,260	110	241,0	0
VIA 1 0761/5x/011	532,150	325,020	142	426,4	10
MAN 2 0784/4x/011	524,375	317,625	100	261,2	0
PER 2 0760/7x/09	521,670	323,670	230	250,2	0,50
PER 1 0760/7x/08	520,580	323,180	145	183,2	1
PER 3 0760/7x/010	520,130	324,630	194	302,0	1
YSS 1 0760/8x/011	523,000	322,250	140	213,7	8
PAN 1 0784/4x/012	529,020	316,830	160	250,3	3
LIS 1 0785/1x/048	529,650	313,790	157	271,6	0,50
VAR 1 0760/8x/013	527,525	322,630	145	73,4	0,50
SFE 0761/6x/018	538,975	322,550	154	127,0	1
PUY 1 0785/8x/04	554,250	303,475	204	199,0	3
MAR 1 0785/8x/07	553,675	305,025	156	201,0	2,50
LOS 1 0785/8x/06	553,675	306,675	217	260,0	3,50
TUD 1 0785/8x/05	556,100	305,150	286	342,0	1,50
St BAZ 1 0785/8x/08	552,870	306,960	178	255,0	0

Remarque : pour effectuer les diagraphies, le sondage a été rempli de boue jusqu'à la surface. Le niveau hydrostatique n'est donc que très approximatif. Le niveau hydrostatique d'YSS 4 a été mesuré un mois après la fin du sondage ; il est donc exact.

Le réservoir aquifère

Les calcaires du Causse reposant sur des assises imperméables constituent un potentiel en eau souterraine très important, dont les caractéristiques dans le cas présent, sont mal cernées. La plus grande partie des précipitations efficaces disparaît en effet dans le karst, la part de ruissellement étant particulièrement faible.

Le karst joue le rôle d'un réservoir souterrain qui constitue une réserve pendant la période d'étiage. Ses possibilités peuvent être très grandes, proportionnelles au réseau de fissures et de cavités créé par la circulation des eaux dans la masse calcaire.

A partir du Bajocien, les lapiaz, avens, dolines, vallées sèches, sont les témoins de l'intensité des circulations souterraines.

Les données géologiques et géomorphologiques montrent que l'on est en présence du réseau principal de la Couze (perte à Noailles, résurgence au Soulier-de-Chasteaux de type vaclusien) et de réseaux annexes, aboutissement de drainages locaux du Causse (exurgences du Sport, de Ladou, du Soulier de St Cernin).

L'étude de ce karst implique l'implantation d'un réseau de contrôle et de surveillance des entrées et des sorties d'eau, de la reconnaissance du mur de ce réservoir (géophysique), la réalisation de traçages et la reconnaissance des cavités et des galeries souterraines actives et fossiles déjà entreprises par le groupe spéléologique régional.

3.2.3. LES ALLUVIONS

Les eaux de ruissellement ont souvent remanié et légèrement déplacé la partie supérieure des profils d'altération formant sur les glacis une mince pellicule de sables argileux et de blocs de quartz et, au bas des pentes ou dans les vallons, une couche plus épaisse de ces mêmes matériaux.

Il en résulte des sols hydromorphes occupés par des herbages.

Les formations de recouvrement sont aussi des alluvions car les cours d'eau ont repris ces éluvions, les ont transportées puis déposées. Les lits actuels des rivières sont généralement encaissés et bordés par une étroite bande de telles alluvions.

Quelques lambeaux de terrasses témoignent des lits anciens, notamment dans les vallées de la Vézère et de la Dordogne.

De ces cycles successifs d'érosion subsistent de rares lambeaux d'alluvions plaquées à mi-versant ou sur des buttes au-dessus des rivières.

Les aquifères de ces alluvions sont de faible importance car les cours d'eau coulant le plus souvent sur le substratum, drainent leurs eaux.

Dans la vallée de la Dordogne, l'alimentation en eau potable est assurée, soit à partir de sources captées sur le plateau, soit à partir de pompage dans la rivière.

Il existe néanmoins quelques puits, généralement inutilisés, qui ont été aménagés dans ces alluvions.

Quelques niveaux ont été relevés sur le territoire des communes d'Argentat et Monceaux-sur-Dordogne. Ils sont indiqués sur le tableau ci-après.

Il est à noter que certains puits ont été, sur une faible profondeur, foncés dans le substratum. C'est le cas de l'ouvrage 0786/6x/05 qui a été creusé sur 0,60 m dans les micaschistes. Le niveau d'eau mesuré correspond à cet horizon imperméable qui favorise la rétention des eaux infiltrées dans l'horizon alluvial supérieur.

N° DU DOSSIER	PROFONDEUR DU PUIT	PROFONDEUR DU NIVEAU D'EAU
786 / 6x / 003	13,00 m	sans eau
786 / 6x / 005	5,00 m	4,40 m
786 / 6x / 006	6,00 m	5,40 m
786 / 6x / 007	6,50 m	4,95 m
786 / 6x / 008	3,00 m	2,20 m
786 / 6x / 009	5,50 m	4,35 m
786 / 6x / 011	6,00 m	5,50 m
786 / 6x / 012	10,00 m	9,00 m
786 / 6x / 013	13,00 m	11,60 m
786 / 6x / 014	10,00 m	8,90 m
786 / 6x / 016	8,00 m	6,50 m

3.2.4. LES EAUX MINERALES

Dans le département de la Corrèze, seules les eaux des sources des Saulières (dossier 0761 / 6x / 02) ont été autorisées comme "eaux minérales".

Commercialisées par la Sté Climatique de Brive-la-Gaillarde et des Eaux des Saulières, 18 rue Alsace-Lorraine à Toulouse, sous le nom de "Source Émeraude", les eaux de deux captages étaient recommandées pour "reins, artères, équilibre cellulaire".

Sur le plan géologique, l'émergence de ces sources est située dans les grès houillers.

Ce sont des grès grossiers, blancs à jaunâtres, sporadiquement conglomératiques. Ils renferment çà et là de minces veinules de houille. Ils sont constitués par un empilement de bancs successifs séparés par des lits conglomératiques, des passages de matériaux fins et par des schistes disposés en passées amygdalaires. Ils sont affectés de fissures de direction sensiblement subméridienne portant les eaux superficielles infiltrées à émergence.

Ces eaux captées présentent la particularité de déposer un flocculat blanc-jaunâtre impalpable au niveau des griffons et sur quelques mètres à l'aval. Il s'agit de silice colloïdale dont la teneur (44 mg/l) assurait la publicité des eaux.

Les derniers travaux connus datent de 1938-1940. Les ouvrages se présentent aujourd'hui vétustes et abandonnés. Leur débit global est de l'ordre de 0,7 l/s.

La carte topographique à 1/25.000 de La Roche-Canillac indique à 1,300 km au N.E. de Marcillac-la-Croisille, la présence d'une source minérale.

Ce captage ancien est inutilisé (dossier 0762 / 3x / 01). Il exploitait des eaux essentiellement ferrugineuses provenant d'un horizon aquifère constitué de micaschistes altérés et portées à émergence par un filon de quartz.

Par contre, la réalisation par la C.F.P. d'un sondage dans les grès des Saxoniens sur la commune de Mansac, en 1975 (dossier 0784/4x/011) a permis de mettre en évidence l'existence d'une eau minéralisée sulfatée-sodique.

Cet ouvrage se révèle légèrement artésien, alimenté par des venues d'eau localisées, entre 23 et 40 m, dans les grès de la Chaize. Le débit artésien s'écoulant dans un abreuvoir est de l'ordre de 0,2 l/s.

Une analyse a été effectuée en 1976 par le Laboratoire de contrôle des eaux de Clermont-Ferrand. Les principales caractéristiques physiques et chimiques sont indiquées ci-après :

Examen physique

Température :

- air : 11°5
- eau en surface : 13°
- eau en profondeur : 14°5

Résistivité à 20°C en Ω/cm : 702

pH : 8,3

Examen chimique

Degré hydrométrique total : 13°

T A C : 23° 0

Silice (en SiO₂) : 11,50 mg/l

Fluor : 0,767 mg/l

ANIONS	mg/l	mé/l	CATIONS	mg/l	mé/l
Chlorures (en Cl ⁻)	120,7	3,40	Fer (Fe)	0	
Nitrites (en NO ²⁻)	0		Calcium (en Ca ⁺⁺)	32,0	1,60
Nitrates (en NO ³⁻)	0		Magnesium (en Mg ⁺⁺)	12,0	1,00
Sulfates (en SO ⁴⁻)	464,20	9,67	Sodium (en Na ⁺)	345,0	15,00
Alcalinité (en CO ³ H ⁻)	280,6	4,60	Potassium (en K ⁺)	2,70	0,07
Posphates (en PO ⁴ ---)	0,12		Ammonium (en NH ⁴⁺)	< 0,1	
			Manganèse (en Mn ⁺⁺)	< 0,1	
Total		17,67	Total		17,67

Cette eau est fortement minéralisée, son pH indique une alcalinité que l'on ne rencontre pas dans les eaux naturelles (de ce fait, les bicarbonates sont entièrement précipités).

Parmi les ions restant en solution, la teneur en Cl⁻ est importante et corrélativement, la teneur en Na⁺ élevée, laissant présumer une concentration indésirable en Cl/Na. Enfin, les sulfates sont, en proportion, anormalement abondants.

Par contre, les caractères chimiques les plus liés à l'activité bactérienne NO³--, NO²-- et ion NH⁴ +, apparaissent quantitativement peu importants, ce qui permet de supposer qu'il s'agit d'une eau initialement pure et bien filtrée, ayant pu être, au moment du prélèvement, en contact avec des boues de forage ou mélangée à des venues d'eau profonde d'un faciès chimique particulier (eaux "séléniteuses").

Cette eau se révèle correcte à la dégustation, non saumâtre ni ferrugineuse, assez comparable par sa saveur à une eau minérale non gazeuse.

3.2.5. PROTECTION DES OUVRAGES DE CAPTAGE

Les principes d'exploitation des eaux souterraines dans ce département de la Corrèze permettent d'offrir naturellement des eaux présentant des caractères organoleptiques, physico-chimiques et bactériologiques requis par la législation. Ils impliquent néanmoins une protection rigoureuse des aquifères exploités nécessitant la délimitation de périmètres de protection.

Au nombre de trois, ils sont établis en fonction :

- du bassin d'alimentation,
- des caractéristiques hydrogéologiques de l'aquifère,
- de l'étendue, de la morphologie et de l'occupation du bassin versant,
- du mode de captage,
- des activités antérieures sur les lieux de captage.

Leurs rôles sont complémentaires et indissociables.

Périmètre immédiat

Sur son emprise, aucune activité autre que son entretien n'est autorisée. Les eaux superficielles en sont déviées afin d'éviter qu'elles n'entraînent, sur sa surface, des souillures en provenance de l'amont. Ce périmètre est délimité de manière à ce que les eaux contaminées infiltrées à son extérieur aient le temps d'être épurées, avant d'atteindre le captage.

Sa forme et sa position dépendent du sens d'écoulement de l'aquifère et de la nature de l'ouvrage ; ses dimensions sont établies en fonction de la perméabilité.

Propriété de la commune, il doit être clos et régulièrement entretenu.

Périmètre rapproché - périmètre éloigné

Les mesures associées à ces périmètres limitent les activités qui pourraient entraîner une dégradation de la qualité sanitaire du captage durant toute la période d'utilisation. Ce sont elles qui garantissent la pérennité de la potabilité des eaux.

Elles interdisent (périmètre rapproché) ou réglementent (périmètre éloigné), en particulier :

- l'ouverture et le remblaiement d'excavations, tout sondage y compris forage de puits, l'exploitation de carrières ou gravières, les travaux miniers, le déboisement, la création d'étangs, tout terrassement, sauf celui nécessité par les ouvrages ou bâtiments autorisés ci-après ;

- le dépôt d'ordures ménagères, immondices, vidanges en particulier boues de station d'épuration, détritiques de tous ordres tels que déchets industriels, fumiers ;

- les déversements, réservoirs, dépôts, canalisations d'hydrocarbures, produits radioactifs, produits chimiques, eaux usées traitées ou non, purins, lisiers et tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.

Cependant :

- les dépôts de fumiers, les réservoirs de purins, lisiers, eaux usées en provenance d'habitations pourront être autorisés par dérogation et sur demande, après avis du Conseil d'hygiène, sous réserve que ces dépôts soient conformes aux spécifications du règlement sanitaire départemental ;

- les réservoirs d'hydrocarbures pourront être autorisés par dérogation et sur demande, après avis du Conseil d'hygiène, lorsqu'ils sont nécessaires pour des besoins domestiques ou agricoles ;

- des dérogations pourront être accordées, sur demande et après avis du Conseil d'hygiène, pour des habitations individuelles, des bâtiments agricoles, lorsque ces constructions remplacent des anciennes de même vocation et améliorent la qualité sanitaire de l'environnement du captage.

Par contre :

- l'épandage, à fin de fertilisation des sols ou de lutte contre les ennemis des cultures, de tous produits autres que fumiers, engrais naturels d'origine animale, végétale ou minérale, produits phyto-sanitaires entièrement et rapidement biodégradables, sera interdit.

4. CONCLUSIONS

-°-

Roches éruptives et métamorphiques

Pratiquement, en tous points du socle cristallin, il est possible d'exploiter de l'eau dans l'horizon supérieur arénique, car les émergences nombreuses facilitent l'exploitation gravitaire de cet aquifère.

Par contre, l'horizon inférieur étant le plus souvent masqué sous l'horizon supérieur, sa prospection est plus complexe, consistant à rechercher de vastes zones très fissurées.

Les principales zones fracturées sont connues par les travaux des cartes géologiques en cours, mais il reste à délimiter celles dont les fractures sont en extension.

La recherche d'eau profonde implique une analyse structurale de surface fine, une prospection géophysique orientée d'après les données structurales préalablement analysées, des sondages de reconnaissance rapide.

L'exécution d'un forage de production doit, en outre, être adapté aux conditions lithologiques particulières : forage à l'eau claire, de préférence carotté (Rotary ou marteau fond de trou, avec récupération de cuttings par le tubage).

Permien

Dans cet ensemble formé de plusieurs séries de faciès assez différents, des indices de la présence d'une nappe captive étendue ont été fournis à l'occasion d'une campagne de recherche minière.

L'analyse des données géologiques devrait permettre d'établir un programme d'essais indispensables pour tester les capacités du réservoir.

Jurassique

Il existe au Sud de Brive, dans les terrains calcaires karstiques du Bajocien-Bathonien, un réservoir de grande valeur économique dont il convient de démontrer la capacité.

DOCUMENTATION SUR LES EAUX SOUTERRAINES

- 0 -

Le Service géologique régional Limousin (B.R.G.M., 7 rue Descartes - 87100 LIMOGES) tient à la disposition du public, sous forme de dossiers ponctuels, tous renseignements d'ordre géologique ou hydrogéologique recueillis dans ce département au titre du Code minier.

D'autre part, des informations sélectives peuvent être obtenues en consultant la Banque des données du sous-sol, où tous ces renseignements ont été mis en mémoire par informatique (B.R.G.M. - BP 6009 - 45060 ORLEANS CEDEX).

Le listing ci-après, établi par la Banque des données du sous-sol, fournit la liste des dossiers d'ouvrages d'exploitation d'eau concernant le département de la Corrèze. Ces dossiers sont répertoriés par commune (n° I.N.S.E.E.), l'indice de classement B.R.G.M. s'effectuant par carte topographique à 1/50.000 et par numérotation chronologique dans chaque huitième.

Cartes topographiques couvrant le département :

n° 0690	-	Royère
0691	-	Felletin
0713	-	Chateauneuf-la-Forêt
0714	-	Bugeat
0715	-	Ussel
0736	-	St Yrieix-la-Perche
0737	-	Uzerche
0738	-	Meymac
0739	-	Bort-les-Orgues
0760	-	Juillac
0761	-	Tulle
0762	-	La Roche-Canillac
0763	-	Mauriac
0784	-	Terrasson
0785	-	Brive
0786	-	Argentat
0787	-	Pleaux
0809	-	Souillac
0810	-	St Céré

Cartes géologiques couvrant le département :

n° 164	-	Limoges	Echelle	1/80.000
165	-	Ussel	"	1/80.000
173	-	Tulle	"	1/80.000
174	-	Mauriac	"	1/80.000
184	-	Aurillac	"	1/80.000
714	-	Bugeat	"	1/50.000
736	-	St Yrieix-la-Perche	"	1/50.000
738	-	Meymac	"	1/50.000
760	-	Juillac	"	1/50.000
761	-	Tulle	"	1/50.000
762	-	La Roche-Canillac	"	1/50.000
784	-	Terrasson	"	1/50.000
785	-	Brive	"	1/50.000

**
** DEPARTEMENT DE LA CORREZE **
**
** FORAGES D EXPLOITATION D EAU **
**
**
**

BASE DE DONNEES DU B.R.G.M. LE 04/06/81

COMMUNE	INDICE RRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
001 AFFIEUX	0737 4X 0010	SOURCE	556.95	57.97	BALEME
"	" " 0012	SOURCE	555.75	54.70	MERCIEL
"	" " 0013	SOURCE	556.54	57.15	SOURCE AFFIEUX
"	" " 0014	SOURCE	557.77	56.25	LAFONT
"	" " 0015	SOURCE	556.57	57.77	LINATRE
002 AIX	0715 7X 0004	AFFLEUREMENT-EAU	600.58	69.16	BONNEFOND CIGALE
"	" " 0006	SOURCE	603.85	68.92	LE BUDEIX
"	" " 0007	SOURCE	603.67	67.70	AIX SUD
004 ALBUSSAC	0785 4X 0005	SOURCE	555.65	315.22	SOURCE LA MALMARIE NORD -
"	" " 0006	SOURCE	556.20	315.25	SOURCE DES QUATRE ROUTES O
"	" " 0010	SOURCE	556.80	313.71	SOURCE DE LA GRAFFOILLERE O
"	" " 0011	SOURCE	556.65	313.78	SOURCE DU VALLON DE FONFREGE O
"	" " 0021	SOURCE	557.40	314.75	LAFAGE
"	" " 0022	SOURCE	555.55	317.55	CHANTAREL
"	0786 1X 0006	SOURCE	562.42	314.61	MASDELBOS
"	" " 0007	SOURCE	559.62	317.07	LES BOUTEILLES
"	" " 0011	SOURCE	558.55	313.85	LACHAUD
005 ALLASSAC	0761 " 0005	SOURCE	532.61	333.08	SOURCE HAUTE DE LAUJOUR
"	" " 0006	SOURCE	532.52	333.09	SOURCE BASSE DE LAUJOUR
"	" " 0010	SOURCE	533.08	330.72	SOURCE DES ROUQUETS
"	" " 0011	SOURCE	533.32	330.73	LA BLONDINERIE EYZAC E
"	" " 0012	SOURCE	533.12	331.13	LA BLONDINERIE
"	" " 0013	SOURCE	533.60	331.85	LAUGERIE
"	" 5X 0006	SOURCE	534.20	329.70	LA GANE
"	" " 0008	SOURCE	533.50	330.18	
" ALLASSAC	" " 0013	SOURCE	533.15	330.38	LA SUDRIE AVAL
006 ALLEYRAT	0715 " 0003	SOURCE	590.88	65.02	MAS LA VERGNE
007 ALTILLAC	0786 " 0009	PUITS-COMPLEXE	563.60	300.70	GASQUET SUD
"	0810 1X 0202	PUITS	560.12	299.42	LE BESSOL
"	" " 0203	PUITS	560.32	298.62	VAURS
"	" " 0204	PUITS	561.27	298.86	LA MAISON NEUVE
"	" " 0205	PUITS	561.97	295.14	LA RIVIERE
"	" " 0210	PUITS-COMPLEXE	564.00	299.75	LAPALIDE HAUTE
"	" " 0211	SOURCE	563.48	299.93	LAPALIDE MOYENNE
"	" " 0213	SOURCE	563.10	300.05	LAPALIDE BASSE
"	" " 0214	SOURCE	562.87	298.85	LA VEYSSIERE O
"	" " 0215	SOURCE	563.62	298.98	LA BORDERIE
"	" " 0218	SOURCE	564.30	299.30	LAUSSAC
"	" 2X 0201	SOURCE	564.52	298.90	LAUMOND E
008 AMBRUGEAT	0714 7X 0009	SOURCE	578.63	60.21	BEYNAT
"	" " 0010	SOURCE	578.70	60.53	BEYNAT 2 -
"	0738 3X 0006	SOURCE	578.70	57.85	BEYNETTE
"	" 4X 0007	SOURCE	579.98	58.20	LA SAGNE
"	" " 0008	SOURCE	581.20	57.67	LAFONT
"	" " 0009	SOURCE	581.25	58.45	LA GAUTHERIE
"	" " 0010	SOURCE	581.17	59.65	LAUBAR
"	" " 0011	SOURCE	581.03	57.90	LAFOND
009 LES ANGLES-SUR-CORREZE	0762 1X 0008	SOURCE	558.00	334.42	
010 ARGENTAT	0786 2X 0006	AFFLEUREMENT-EAU	569.85	311.70	PRISE D'EAU AU SABLIER
"	" " 0008	SOURCE	570.05	311.00	LA BORDERIE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
010 ARGENTAT	0786 6X 0002	PUITS	568.56	309.35	
"	" " 0003	PUITS	568.55	309.72	
"	" " 0004	PUITS	568.65	308.35	L'HOPITAL 1
"	" " 0005	PUITS	568.62	308.22	L'HOPITAL 2
"	" " 0006	PUITS	568.35	308.20	L'HOPITAL 3 1
011 ARNAC-POMPADOUR	0736 8X 0004	SOURCE	523.75	343.77	PUY L'ANE
013 AUBAZINES	0761 7X 0017	PUITS-COMPLEXE	548.18	320.35	SOURCE D'AUBAZINES
"	0785 4X 0016	AFFLEUREMENT-EAU	551.82	319.97	PRISE D'EAU A CHASTAGNOL
014 AURIAC	0762 8X 0004	SOURCE	584.37	320.21	PUY DU BASSIN
"	" " 0008	SOURCE	584.97	321.31	PUY DU BASSIN NORD
"	0786 4X 0001	SOURCE	584.47	319.76	CHADIRAC
"	" " 0002	SOURCE	584.72	319.50	VIALHAURE
015 AYEN	0760 7X 0011	SOURCE	520.51	327.67	AYEN BAS
016 BAR	0738 5X 0018	SOURCE	562.36	340.55	LE BESSOU
"	0762 1X 0009	SOURCE	561.42	337.22	LA VIALLE
017 BASSIGNAC-LE-BAS	0786 5X 0007	SOURCE	562.15	302.80	NEGRE VERGNE
"	" " 0008	PUITS-COMPLEXE	563.30	301.12	QUEST LE GASQUET 0
019 BEAULIEU-SUR-ORDOGNE	0810 1X 0209	AFFLEUREMENT-EAU	560.01	299.60	LE BATTUT
021 BELLECHASSAGNE	0715 " 0003	SOURCE	590.51	72.50	LA PRADOTTE
022 BENAYES	0713 5X 0002	SOURCE	531.51	60.40	LES LANDES DE BENAYES 0
"	0737 1X 0020	SOURCE	531.75	60.10	LES LANDES DE BENAYES
023 BEYNAT	0785 4X 0003	AFFLEUREMENT-EAU	552.47	312.70	STATION DE POMPAGE DU MOULIN DE LA ROUSSIE
"	" " 0004	SOURCE	555.67	314.82	SOURCE LA MALMARIE P
"	" " 0007	SOURCE	554.55	315.55	SOURCE LE PERRIER 0
027 BONNEFOND	0714 6X 0017	SOURCE	569.43	61.20	LA NOUAILLE
"	" " 0018	PUITS	568.82	61.93	LA NOAILLE LES COURBES
"	" 7X 0013	SOURCE	573.23	60.77	LA FONT FREYDE
"	0738 3X 0007	SOURCE	572.16	59.07	
"	" " 0009	SOURCE	574.31	55.41	FLORENTIN
"	" " 0012	SOURCE	572.31	59.39	LE BOURG 2
031 BRIVE	0785 2X 0043	SOURCE	538.48	313.08	BELLET
"	" " 0044	SOURCE	537.77	313.55	LES VERGNES
032 BRIVEZAC	0786 5X 0005	SOURCE	560.37	303.63	CHASSAC
"	" " 0006	SOURCE	561.02	303.85	RODANGE 0
033 BUGEAT	0714 6X 0003	AFFLEUREMENT-EAU	570.28	63.57	DRLUC
"	" " 0004	PUITS-COMPLEXE	569.44	62.60	JOFFRE ,
"	" " 0005	SOURCE	567.53	362.08	BROUSSOULOUX -
"	" " 0006	SOURCE	568.10	69.04	LA GOUTTE DE MOURIERAS -
"	" " 0015	SOURCE	570.05	65.98	SOURCE COMMUNALE
034 CAMPS	0810 2X 0202	SOURCE	570.95	298.72	
036 CHAMBERET	0713 4X 0009	SOURCE	553.32	71.15	REMINIERAS
"	" 7X 0010	SOURCE	550.40	66.80	LA RESERVE E
"	" " 0011	SOURCE	550.17	67.22	SOURCE DE JOURGNAC
"	" " 0014	SOURCE	547.61	67.92	PUY DE BELLEGARDE
"	" " 0016	SOURCE	548.43	68.19	BELLEGARDE PUY DES FAYES
"	" " 0017	SOURCE	548.43	67.41	GERMONT
"	" 8X 0001	AFFLEUREMENT-EAU	552.60	65.98	LE MOULIN DE LEYRIT STATION DE POMPAGE
038 CHAMEYRAT	0761 7X 0015	PUITS	550.02	330.01	LA TREMOUILLE
"	" " 0018	SOURCE	549.55	328.87	LA VIALLE
"	" 8X 0025	SOURCE	551.20	330.07	LA SERBE GRANDE

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
039 CHAMPAGNAC-LA-NDAILLE	0762 2X 0006	SOURCE	569.37	334.82	MIGINIAC
"	" 3X 0006	AFFLEUREMENT-EAU	573.25	331.20	
"	" " 0009	SOURCE	572.77	336.07	LE FEYT
"	" " 0010	SOURCE	572.98	333.65	LA VIALATTE BASSE
"	" " 0011	SOURCE	574.98	333.80	LE CHATAIGNIER
"	" " 0013	SOURCE	574.72	334.22	SOURCE DU BOURG
040 CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	" 6X 0012	SOURCE	567.56	322.88	LE BOURLAND
"	" " 0013	SOURCE	568.38	322.85	LE LIAC
"	" " 0014	SOURCE	566.75	321.66	ROUFFY
"	" " 0016	SOURCE	569.45	322.05	LE VETRE LES RENAUDETS
046 LA CHAPELLE-SPINASSE	" 3X 0008	SOURCE	577.37	340.02	PAREL
048 LE CHASTANG	0785 4X 0015	PUITS-COMPLEXE	551.95	318.47	RIVIERE GRANDE
"	" " 0023	SOURCE	553.64	319.17	LE POUGET LES FRAUX
"	" " 0024	SOURCE	552.61	318.83	NEUVILLE
"	" " 0025	SOURCE	553.89	319.33	COURTEAU I ET II LES FRAUX
049 CHASTEAX	" 1X 0035	SOURCE	531.70	310.89	SAINTE-MARTIAL
"	" " 0040	SOURCE	533.80	311.82	JAUZAC
"	" " 0041	SOURCE	533.37	311.42	LAFOND DE CROCHET
"	" " 0042	SOURCE	530.01	310.47	LA VEYRIE
"	" " 0043	SOURCE	530.32	310.65	MASDELPEUCH
"	" 5X 0026	SOURCE	529.15	310.20	COUZAGE
"	" " 0027	SOURCE	531.25	309.37	NEYRAGUES
"	" " 0029	SOURCE	531.25	309.82	MERLIERES
"	" " 0030	SOURCE	531.08	310.10	LESCURE
050 CHAUFFOUR SUR VELLE	" 7X 0228	SOURCE	547.25	303.40	LA FONTAINE BERLE
051 CHAUMEIL	0738 1X 0005	SOURCE	563.05	52.04	SOURCES DE MAURIANGES LA FONTAINE DE GOUTAL
"	" " 0006	SOURCE	561.40	52.02	SOURCE LES PIERRES DROITES R
"	" " 0010	SOURCE	562.57	50.97	SOURCE DE TOUVENT R
"	" 5X 0002	SOURCE	563.02	349.87	SOURCE LE MAZEAU O
"	" " 0015	SOURCE	564.42	347.40	SOURCE BARBAZANGES O
"	" 6X 0001	SOURCE	564.95	347.90	JOLIBERT BARBAZANGES O
"	" " 0002	SOURCE	565.90	348.22	LA VEDRENNE ,
"	" " 0003	SOURCE	566.16	349.90	LA VIALLE
"	" " 0004	SOURCE	567.35	350.13	LE VIALANEIX E
052 CHAVANAC	0714 8X 0017	SOURCE	582.15	67.75	CHAVANAC
057 COLLONGES	0785 7X 0217	SOURCE	545.87	309.07	DOURIEUX R
"	" " 0219	SOURCE	546.40	307.25	LE MARTRET
"	" " 0219	SOURCE	546.95	307.53	LA BARAL
"	" " 0220	SOURCE	546.97	307.22	LA VALANE
058 COMBRESSOL	0739 1X 0001	SOURCE	558.88	51.90	LE FLEURET
"	" 5X 0004	SOURCE	586.50	349.02	LA PRADE HAUTE
060 CONDAT-SUR-GANAVEIX	0737 2X 0001	SOURCE	543.05	355.35	L'ANGLE
"	" " 0021	SOURCE	543.12	55.43	L'ANGLE
"	" " 0022	SOURCE	543.17	55.15	CHEZ MUREAU
"	" 3X 0011	SOURCE	545.35	54.80	LE PUY DES FOURCHES
061 CORNIL	0761 7X 0022	SOURCE	547.28	325.75	PUY DE PEYROU
"	" " 0023	SOURCE	550.42	323.17	LES BORDES PUY MARUT
"	" " 0027	SOURCE	550.50	321.81	LAVIALLE
"	" " 0029	SOURCE	550.06	322.22	LAVIRADE
"	" " 0029	SOURCE	549.93	322.65	BESSELES

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
061 CORNIL	0761 8X 0026	SOURCE	550.52	323.25	PUY MARUT LES BORDES
"	" " 0027	SOURCE	551.85	324.20	BOURDOIRE
062 CORREZE	0738 5X 0012	SOURCE	563.56	344.05	SOURCE DE AULAIT
"	" " 0013	SOURCE	564.28	343.92	CAYRE NORD SOURCE D
"	" " 0014	SOURCE	563.90	343.52	CAYRE OUEST SOURCE D
"	" " 0015	SOURCE	561.02	341.77	SOURCE L'HOSPITAL
"	0762 1X 0005	SOURCE	561.97	337.00	LE PUY D'URLAN NORD
064 COUFFY-SUR-SARSONNE	0715 3X 0001	SOURCE	602.18	76.12	LE MONTEIL
071 DAVIGNAC	0738 " 0014	SOURCE	577.60	56.30	LE TOURNEL
"	" " 0015	SOURCE	577.92	56.19	ARPAILLANGE
"	" 4X 0005	SOURCE	579.10	55.32	LES BORDES OUEST
"	" " 0006	SOURCE	579.56	55.30	LES BORDES EST
"	" " 0013	SOURCE	579.15	53.44	LE MASSOUBRE
"	" " 0014	SOURCE	579.98	56.19	BEYNE
072 DONZENAC	0761 6X 0002	SOURCE	538.12	323.96	SOURCE DES SAULIERES -
"	" " 0008	SOURCE	537.13	327.80	ESCUDIER
"	" " 0010	SOURCE	536.72	328.73	MANDAROUX SUD
"	" " 0011	SOURCE	536.65	329.10	MANDAROUX NORD
"	" " 0012	SOURCE	536.52	329.31	LES RAMADES
073 EGLETONS	0738 7X 0004	SOURCE	575.00	347.67	LE PESTOUR
"	" " 0005	SOURCE	576.00	347.40	COMBATEIX
" EGLETONS (POSIERS-D'EGLETONS)	" " 0009	SOURCE	573.80	347.52	LA GANE ESCLAUZE
074 L'EGLISE AUX BOIS	0714 1X 0020	SOURCE	558.28	72.10	LA CHASSAGNE
"	" " 0021	SOURCE	558.55	72.05	CHASSAGNE 1 P
"	" " 0022	SOURCE	558.00	71.80	LA BESSADE
075 ESPAGNAC	0762 6X 0009	SOURCE	565.77	325.37	LE BOURG
076 ESPARTIGNAC	0737 " 0001	SOURCE	542.27	343.55	SOURCE DE CEYRAT D
"	" " 0009	SOURCE	541.42	345.77	SOURCE DE PUYMARET LE BOIS BARATAUD R
"	" " 0017	SOURCE	540.93	344.58	LA BANE LACHAUD AMONT
078 ESTIVAUX	0761 1X 0008	SOURCE	533.92	333.63	LA POUYGE
080 FYGURANDE	0715 3X 0005	SOURCE	606.08	75.70	LA VAUCLAIRE
"	" " 0008	SOURCE	606.47	75.51	LA VAUCLAIRE
"	" 4X 0002	PUITS	609.75	73.90	
081 EYREIN	0762 2X 0007	SOURCE	569.30	336.80	LA FONTAINE PUBLIC
082 FAVARS	0761 3X 0006	SOURCE	548.00	331.05	BRULIOLLE P
"	" " 0009	SOURCE	546.58	330.35	ETANG DE LACHAMP
"	" 7X 0014	SOURCE	548.90	329.50	SOURCE DU CHATEAU
083 FEYT	0715 4X 0003	SOURCE	610.60	77.03	FEYT
084 FORGES	0786 1X 0004	AFFLEUREMENT-FAU	562.63	315.75	MOULIN DE MURIEL LA FRANCHE VALEINE
"	" " 0009	SOURCE	564.38	317.26	ESPARGILIERE
085 GIMEL	0762 " 0003	SOURCE	561.77	332.00	LES PLATES
"	" " 0004	SOURCE	561.62	335.90	LE PUY D'URLAN SUD
"	" " 0010	SOURCE	562.00	333.11	LES PLATES EST
086 GOULLES	0786 8X 0002	SOURCE	579.16	300.90	LA GANE
"	" " 0003	SOURCE	581.72	300.70	PERS
087 GOURDON MURAT	0714 6X 0011	SOURCE	566.36	61.92	GOURDON C
"	" " 0012	SOURCE	566.96	60.53	LE BOURG LE BEC
088 GRANDSAIGNE	0738 2X 0001	SOURCE	567.53	54.90	
"	" " 0005	SOURCE	566.08	52.62	PUY LA BONNE LES GRANGES
"	" " 0006	SOURCE	569.74	54.60	LA PRADELLE PUY CHAMENAUD

COMMUNE	INDICE BPGM	NATURE	COOPDONNFLS		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
089 GROS CHASTANG	0762 7X 0002	SOURCE	573.55	324.21	LA BITAPELLE
"	" " 0003	SOURCE	572.62	322.32	CUEILLE
"	" " 0004	SOURCE	573.12	322.25	DOUMAIL
"	" " 0005	SOURCE	575.46	324.41	BRIGOUX
090 GUMOND	" 6X 0006	SOURCE	569.77	323.70	MADIE
" GUMONT	" " 0011	SOURCE	569.85	323.22	MADIE SUD
091 HAUTEFAGE	0786 2X 0007	SOURCE	570.25	310.41	L'ARBRE SPIC
"	" " 0018	SOURCE	570.20	310.37	L'ARBRE
"	" 3X 0013	SOURCE	571.95	311.06	CHARLANE
"	" 7X 0007	SOURCE	573.33	309.80	PUY FAGES 1
"	" " 0008	SOURCE	573.55	309.65	PUY FAGES 2
092 LE JARDIN	0762 3X 0007	SOURCE	576.52	335.52	LA RAMADE
"	" " 0014	SOURCE	578.72	335.90	MARCOUYEUX
"	" 4X 0009	SOURCE	578.90	335.00	PUYHABILIER
093 JUGEALS NAZARETH	0785 6X 0204	SOURCE	539.30	309.32	MAUREL ,
094 JUILLAC	0760 3X 0011	SOURCE	519.58	339.72	PALEMENTEAU
"	" " 0012	SOURCE	520.40	337.12	PREVIEUX
"	" " 0013	SOURCE	520.52	336.17	FONTAINE BOURG
"	" " 0014	SOURCE	520.63	336.25	ERVAIS
095 LA CELLE	0714 1X 0015	SOURCE	559.65	71.37	LA CELLE
"	" " 0018	SOURCE	560.77	71.65	LES CHAMPS
"	" " 0019	SOURCE	562.95	74.12	LE MONTEIL
096 LADIGNAC-SUR-PONDELLE	0762 5X 0005	SOURCE	559.90	325.67	LES COMBES
097 LAFAGE-SUR-SOMBRE	" 4X 0005	SOURCE	580.72	334.72	PRADIAUMERGUE
"	" " 0006	SOURCE	579.25	330.90	LES PAMADES
098 LAGARDE-ENVAL	" 5X 0003	SOURCE	559.16	320.93	LA MECHAUSSIE
"	" " 0004	SOURCE	559.05	320.60	LE TRIEUX
" LAGARDE-EN-VAL	" " 0008	SOURCE	556.40	321.26	LARGARDE-EN-VAL
" LAGARDE ENVAL	0786 1X 0010	SOURCE	559.25	320.07	CHANTERAUX LE VIALARD
099 LAGLEYGEOILLE	0785 7X 0227	CARRIERE	549.95	308.23	CROIX DE RATABOUT
100 LAGPAULIERE	0737 6X 0012	SOURCE	541.86	340.88	ESPIEUSSAS
"	" 7X 0004	SOURCE	546.15	341.01	LA BUGE BELLEVUE
"	0761 2X 0005	SOURCE	542.08	336.49	BOUILHAC
101 LAGUENNE	" 8X 0028	AFFLEUREMENT-EAU	557.55	326.10	MAISON NEUVE
"	0762 5X 0001	SOURCE	558.50	326.70	SAUGE
102 LAMAZIERE-BASSE	0738 8X 0006	SOURCE	585.12	341.45	ROUSSILE
" LAMAZIERE BASSE	0739 5X 0006	SOURCE	588.27	343.56	MONTsour NORD EST
"	" " 0007	SOURCE	588.30	343.20	MONTsour SUD-EST
103 LAMAZIERE HAUTE	0715 3X 0002	SOURCE	604.08	74.87	LAMAZIERE HAUTE
"	" " 0003	SOURCE	600.65	78.47	BONGUE NORD
"	" " 0004	SOURCE	600.72	78.12	BONGUE SUD
"	" " 0006	SOURCE	606.07	75.00	LA FOURTONNIERE
"	" " 0007	SOURCE	605.50	75.00	LA VAUCLAIRE
107 LARCHE	0784 4X 0015	SOURCE	525.87	311.78	DAUTREMENT
"	" " 0016	SOURCE	529.08	312.26	PEYREFUMADE
110 LATPONCHE	0763 1X 0003	SOURCE	590.75	332.32	LES PERGES
"	" " 0004	SOURCE	590.20	331.75	LES PERGES
111 LAVAL-SUR-LUZEGE	0762 4X 0010	SOURCE	583.60	330.14	LE SALEIX
"	" 8X 0009	SOURCE	583.95	327.06	HERBEIL
"	" " 0010	SOURCE	584.88	327.73	L'ECHAMEL

COMMUNE	INDICE BPGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
112 LESTARDS	0714 5X	0004 SOURCE	563.15	61.95	LA BUSSIÈRE
"	"	0005 SOURCE	561.95	63.38	MADEGAL -
"	"	0014 SOURCE	561.76	61.80	REGULA
"	"	0015 SOURCE	562.69	61.50	COTONNET -
"	"	0016 SOURCE	563.20	60.80	NESPOUX E
"	"	0017 SOURCE	562.90	60.50	NESPOUX PUY BAILLAU
"	"	0018 SOURCE	563.60	60.35	NESPOUX EST
"	"	0019 SOURCE	563.28	60.32	NESPOUX EST PUY BAILLAU
"	0738 1X	0008 SOURCE	562.57	57.75	
"	"	0009 SOURCE	563.25	359.97	NESPOUX
"	"	0025 SOURCE	563.57	58.72	LE PEY
"	0786 "	0009 SOURCE	563.25	359.97	NESPOUX
113 LIGNIAC	0739 6X	0008 SOURCE	597.75	344.92	LA PRADE-VALLON DE PISCELEBRE
" LIGINIAC	"	0013 AFFLEUREMENT-EAU	596.58	347.12	LE RIFFAUD
"	" 7X	0001 PUIITS	601.70	344.05	MAREGES
"	"	0002 SOURCE	600.75	343.20	ENVAL
114 LIGNAPEIX	0715 6X	0008 SOURCE	596.80	68.04	LA VEYSSIERE
"	"	0009 SOURCE	597.24	67.34	LINARZEIX
116 LIOURDRES	0810 1X	0212 SOURCE	558.46	292.24	FONTAINE DE LIOURDRES
117 LISSAC-SUP-DOUZE	0785 "	0036 SOURCE	531.10	311.97	CHATEAU DE LISSAC -
"	"	0050 SOURCE-KARSTIQUE	529.22	312.23	
121 LUBEPSAC	0736 4X	0012 AFFLEUREMENT-EAU	526.30	52.05	LES QUATRE MOULINS STATION DE POMPAGE
"	" 8X	0005 SOURCE	529.42	349.52	CHABANAS
122 MADRANGES	0737 4X	0001 SOURCE	557.35	50.25	SOURCE AIGUEPANADE C
"	"	0002 SOURCE	556.74	51.01	SOURCE DE COUNIL O
"	"	0004 SOURCE	556.10	52.53	SOURCE LE BOIS GAILLARD O
"	0738 1X	0001 SOURCE	558.65	51.00	SOURCE DE FEUGEAS LES NAUCHES
"	"	0003 SOURCE	559.87	52.87	SOURCES LES GOUTTES O
"	"	0023 SOURCE	558.20	50.26	LA GANE DE ROUMAILLAC
125 MARCILLAC LA CROISILLE	0762 3X	0002 SOURCE	578.37	330.72	LE TREMOULET
"	"	0003 SOURCE	577.90	331.37	GOUTTES DE LA FAGE -
"	"	0004 SOURCE	577.16	331.57	SOURCE DE GOUTTELADE O
"	"	0005 SOURCE	577.77	330.75	SOURCE DE BOURDOIRE -
131 MEILHARDS	0713 6X	0010 SOURCE	542.02	62.57	LE BREUIL C
"	" 7X	0009 SOURCE	546.30	65.50	LA TERRASSE AMONT 5
132 MENOIRE	0785 4X	0009 SOURCE	556.30	313.45	SOURCE VALLON LA RODERIE O
"	"	0018 SOURCE	556.52	312.40	LES PRADES
"	"	0019 SOURCE	557.20	312.65	LE PREHAUT 1 E
"	0786 1X	0003 SOURCE	557.55	313.12	LE PREHAUT 2
133 MERCOEUR	" 6X	0022 SOURCE	571.10	302.70	SEGALAT
"	"	0023 SOURCE	571.00	303.52	CROIX DE PIERRE
"	"	0024 SOURCE	570.45	304.57	
136 MEYMAC	0714 8X	0003 SOURCE	582.75	63.43	LE BOURG
"	"	0005 SOURCE	584.02	63.08	PUY ROUBIN C
"	"	0006 SOURCE	584.37	62.63	BOIS DE BARGY
"	"	0007 SOURCE	583.12	66.06	PEYRE BLANCHE
"	"	0008 SOURCE	582.90	65.56	INTARVANIÈRE Y
"	"	0009 SOURCE	582.76	64.47	RIOU TRAS JARRIGE P
"	"	0010 SOURCE	584.08	61.78	LA FONT CLAIRE P
"	"	0011 AFFLEUREMENT-EAU	585.47	61.55	LA FEUILLADE P

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES X Y	ADRESSE OU LIEU-DIT
136 MEYMAC	0714 8X 0016	SOURCE	579.52 65.09	CELLE D
"	" " 0019	SOURCE	585.79 65.02	LES TRADE LE SUQUETIER
"	" " 0020	SOURCE	581.20 63.54	LE MAS CHEVALIER
"	0715 5X 0001	SOURCE	588.02 364.90	COLOMBY
"	" " 0002	SOURCE	587.10 362.25	LE BREUIL
"	0739 1X 0007	PUITS	587.62 357.75	SAINTE GERMAIN LE LIEVRE
137 MEYRIGNAC L'EGLISE	0738 5X 0019	SOURCE	562.74 343.91	PUY BACOU
138 MEILHARDS	0713 7X 0008	SOURCE	546.29 65.57	LA TERRASSE AVAL C
" MEYSSAC	0785 " 0221	SOURCE	548.22 306.12	LA FOUCHERIE PAULIAC E
139 MILLEVACHES	0714 4X 0020	SOURCE	580.85 70.78	SOURCE DE MILLEVACHES -
140 MONCEAUX-SUP-DORDOGNE	0786 5X 0004	SOURCE	561.95 309.62	MOUSTOULAT R
" MONCEAUX SUR DORDOGNE	" 6X 0007	PUITS	568.15 308.70	LE CHAMBON 1
"	" " 0008	PUITS	568.07 308.70	LE CHAMBON 2
"	" " 0009	PUITS	568.00 308.72	LE CHAMBON 3
"	" " 0010	PUITS	567.97 308.57	LE CHAMBON 4
"	" " 0011	PUITS	567.08 308.55	ESCOURBANIER 4
"	" " 0012	PUITS	567.12 308.47	ESCOURBANIER 3
"	" " 0013	PUITS	567.15 308.40	ESCOURBANIER 2
"	" " 0014 \$\$\$	PUITS	\$\$\$ 1.78	ESCOURBANIER 1
"	" " 0015	PUITS	566.87 307.22	VERGNOLLE 2
"	" " 0016	PUITS	566.90 307.30	VERGNOLLE 1
" MONCEAUX-SUP-DORDOGNE	" " 0020	SOURCE	565.12 308.86	BOULNAT
145 EGLETONS	0738 7X 0013	SOURCE	576.35 346.60	COMBE DE BARRE
" MOUSTIER-VENTADOUR	" 8X 0007	SOURCE	581.75 340.52	PUY DE LA GRANDE PRADE
"	" " 0008	PUITS	578.95 342.18	TONNANT
"	" " 0009	SOURCE	583.45 344.71	LE PRAILLOUX
" MOUSTIER VENTADOUR	" " 0010	PUITS	581.02 340.00	LES FARGES
146 NAVES	0761 4X 0007	SOURCE	555.25 336.45	LA COMBOTTE R
"	" " 0008	SOURCE	554.92 336.60	LA GENESTE D
"	" " 0009	AFFLEUREMENT-EAU	553.03 337.32	PRISE D'EAU DANS LA CERONNE STATION DE CERON
"	" " 0017	SOURCE	554.17 333.06	LE PRANLAT
"	" " 0020	PUITS	553.89 337.97	SOLEILHAVOUP
"	" " 0021	PUITS	554.13 337.36	SOLEILHAVOUP SUD
"	" " 0022	PUITS	555.30 336.35	CUEILLE
"	" " 0023	PUITS	553.86 338.20	SOLEILHAVOUP EST
"	" " 0024	SOURCE	554.97 336.00	LA GENESTE SUD
148 NEUVIC D'USSEL	0739 5X 0001	SOURCE	591.60 344.90	EMBOUERIME RIGAL ET GOUDOUNEIX
"	" 6X 0004	SOURCE	593.42 344.05	LA VEPGNE
"	" " 0005	SOURCE	594.25 343.65	LES CREUX
" NEUVIC-D'USSEL	" " 0006	SOURCE	594.30 345.30	LA PEYRIERE SOURCE TUNNEL
" NEUVIC D'USSEL	" " 0007	SOURCE	595.00 344.85	LES LATIERES VALLON 1
" NEUVIC-D'USSEL	0763 2X 0002	PUITS	596.25 340.10	VENT-BAS, SOURCE RAYMOND
149 NEUVILLE	0786 1X 0005	SOURCE	560.47 313.45	LES FONTS FREGES
150 NCAILHAC	0785 7X 0224	SOURCE	544.12 309.25	LE GOURAL
154 ORGNAC-SUR-VEZERE	0761 1X 0027	SOURCE	532.05 340.05	LES FOMBIARDES
"	" " 0028	SOURCE	530.25 337.29	SOURCE DU BOURG
"	" " 0029	SOURCE	531.27 336.45	MALCHETIF COMBORN
158 PANDPIGNES	0762 5X 0006	AFFLEUREMENT-EAU	563.47 325.07	LA GANE
159 PERET BEL AIR	0733 3X 0001	SOURCE	577.14 53.95	SOURCE LE GOUR EST R
"	" " 0002	SOURCE	576.60 54.10	SOURCE LE GOUR OUEST

COMMUNE	INDICE PRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT
			X	Y	
159 PERET-BEL-AIR	0738 3X 0003	SOURCE	573.85	51.00	LE SAUVAGE
"	" " 0013	SOURCE	574.73	52.51	LA BRETTE
160 PEROLS-SUR-VEZERE	0714 6X 0013	SOURCE	571.15	62.49	ORLUC O
"	" 7X 0001	SOURCE	575.15	64.37	CROIX BONNE
"	" " 0002	SOURCE	574.70	65.25	SOURCE D'ARS
"	" " 0003	SOURCE	573.88	65.26	SOURCE LA GANE
"	" " 0004	SOURCE	577.10	62.87	LA GIRAUDIE R
"	" " 0005	SOURCE	577.13	60.37	LA SAULIERE -
"	" " 0006	SOURCE	573.35	65.83	CHANTALIROUX
"	" " 0007	SOURCE	572.00	67.70	COUDERT
"	" " 0016	SOURCE	573.17	62.75	REDOUBORT PUY DE RAZET
161 PERPEZAC-LE-BLANC	0760 " 0004	SOURCE	521.75	326.60	COMBE DE BRIVE
"	" " 0014	SOURCE	520.52	325.27	CHATEAU-DU-PUY
"	" " 0015	SOURCE	521.01	325.20	SOURCE DU BASKETT
162 PERPEZAC-LE-NOIR	0761 2X 0002	SOURCE	539.20	335.84	LALEU
" PERPEZAC-LE-NOIR	" " 0003	SOURCE	539.82	335.80	LALEU EST
163 LE PESCHER	0785 4X 0008	SOURCE	556.42	310.57	SOURCE LESPINASSOU O
164 PEYRELEVADE	0714 3X 0001	SOURCE	577.40	76.50	PLAZANUET
"	" " 0003	SOURCE	572.86	77.87	SERVIERES O
"	" " 0004	AFFLEUREMENT-EAU	577.96	77.60	STATION POMPAGE R
"	" " 0009	SOURCE	575.48	79.58	LUDINAS -
"	" 4X 0008	SOURCE	579.38	72.94	GRAND BILLOUX R
167 CONFLENT-PORT-DIEU	0715 8X 0005	SOURCE	612.60	60.62	BOURG
"	0739 4X 0001	SOURCE	611.10	59.60	PRUMT
"	" " 0002	SOURCE	611.18	58.95	BOIS LA PLANCHE
168 PRADINES	0738 1X 0026	SOURCE	564.99	55.36	VIETHEIL COL DES GEANTS
"	" 2X 0002	SOURCE	565.11	58.95	SOURCE 2 PRADINES VIEILLE
"	" " 0003	SOURCE	565.10	58.70	SOURCE 1 PRADINES VIEILLE
"	" " 0004	SOURCE	565.26	57.07	
"	" " 0007	SOURCE	568.37	58.34	LE ROCHER
172 RILHAC-TREIGNAC	0737 3X 0009	SOURCE	549.42	58.30	BOIS CHABRIER
173 RILHAC XAINTRIE	0763 5X 0005	SOURCE	588.10	323.60	CHAREL
174 LA ROCHE-CANILLAC	0762 6X 0004	SOURCE	570.65	322.30	L'ESTANCHOU
"	" " 0005	SOURCE	570.35	322.75	LES GOUTALS
176 ROSIERS-D'EGLETONS	0738 7X 0010	SOURCE	573.90	346.70	LAVAL
"	" " 0011	SOURCE	574.07	345.27	VALLON COMBRET
"	" " 0012	SOURCE	573.30	344.89	VALLON MERCOUR
178 SADPQC	0761 6X 0009	SOURCE	536.50	330.10	LE TEMPLE
179 SAILLAC	0785 7X 0226	PUITS	545.25	304.11	
180 SAINT-ANGEL	0739 1X 0009	SOURCE	591.40	50.78	LE BOUCHAUD
"	" 2X 0004	SOURCE	593.40	55.68	LA FABRIE
181 SAINT AUGUSTIN	0738 1X 0004	SOURCE	560.07	52.37	SOURCE LAMEYRE O
"	" " 0011	SOURCE	559.90	51.66	LE COUDERCHOU PRES CHAUZEIX
" MAIRANGES-SAINT-AUGUSTIN	" " 0022	SOURCE	558.62	50.72	LA GANE DE ROUMAILLAC
" SAINT AUGUSTIN	" 5X 0005	SOURCE	563.72	346.75	LE TOURONDEL SOURCE O
"	" " 0006	SOURCE	558.80	349.40	SOURCE DE ROUMAILHAC B
"	" " 0007	SOURCE	560.80	349.25	SOURCE DE BEYSSAC -
"	" " 0008	SOURCE	560.10	349.32	SOURCE DE LAFARGE -
"	" " 0010	SOURCE	561.20	346.02	LES BORDES SOURCE A
"	" " 0011	SOURCE	560.77	347.30	LA FONTAINE E

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
181 SAINT-AUGUSTIN	0738 5X 0017	SOURCE	559.95	344.27	
183 SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE	0786 2X 0012	SOURCE	570.90	316.72	LE SUC
"	" " 0013	SOURCE	571.60	317.87	FREYGNAC
"	" " 0014	SOURCE	570.30	318.75	YZORCHE
185 SAINT-BONNET-AVALDUZE	0762 5X 0009	SOURCE	559.45	328.41	LE BECH AVAL
"	" " 0010	SOURCE	558.90	328.45	LA CHABANNE
"	" " 0011	SOURCE	559.20	328.55	LE BECH AMONT
187 SAINT-BONNET-LA-RIVIERE	0760 4X 0014	SOURCE	524.12	333.26	LA COTE
188 SAINT BONNET L'ENFANTIER	0761 1X 0007	SOURCE	535.61	332.72	LE MONTEIL
"	" " 0009	SOURCE	535.05	332.55	LA BOURRETTIERIE E
" SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	" " 0023	SOURCE	535.59	332.04	BUGEAT 1
"	" " 0024	SOURCE	535.37	331.83	BUGEAT 2
"	" " 0025	SOURCE	536.42	334.32	CHAMP PETIT
"	" 2X 0007	SOURCE	536.84	344.71	LA BORDE
189 SAINT-BONNET-LES-TOURS	0786 7X 0009	SOURCE	575.21	305.80	TRAISSANGE
191 SAINT-CERNIN-DE-LARCHE	0784 4X 0007	SOURCE-KARSTIQUE	527.22	310.75	LE SOULIER
"	" " 0013	SOURCE-KARSTIQUE	528.22	311.91	LA FONCHAVADE FOURNET
"	" " 0014	SOURCE	526.60	311.35	CHAZAT
"	" 8X 0201	SOURCE-KARSTIQUE	527.75	310.10	SOURCE DE LADOU
192 SAINT-CHAMANT	0786 2X 0009	SOURCE	555.85	315.67	SAINT-PAPDOUX
"	" " 0010	SOURCE	567.80	314.50	LE LAURENT
193 SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	" 8X 0004	SOURCE	583.26	309.92	LA CHAMP
197 SAINT-DEZERY	0715 7X 0003	SOURCE	601.22	64.20	
"	" " 0003	SOURCE	600.17	65.21	FAUGERON
199 SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	" 8X 0002	SOURCE	608.95	65.07	MAISONS FROIDES
"	" " 0003	SOURCE	610.62	61.24	LES COUDERCHES
"	" " 0004	SOURCE	610.04	60.08	BUSSEJOUX
"	" " 0006	SOURCE	611.16	60.70	LES COUDERCHES 2
201 SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	0739 3X 0002	SOURCE	601.80	57.42	SEJAT
202 SAINTE-FEREOL	0761 6X 0007	SOURCE	539.22	325.15	LAUBEYRIE
"	" " 0013	AFFLEUREMENT-EAU	542.12	322.22	PRISE D'EAU AU BARRAGE DE LA COUZE
"	" " 0014	SOURCE	541.20	325.25	
203 SAINTE FORTUNADE	" 8X 0013	SOURCE	555.03	322.15	BOIS MARIEL CENT ECUS D
"	" " 0014	SOURCE	555.05	321.97	PRE MONTAZEAU CENT ECUS A
" SAINTE FORTUNADE	" " 0015	SOURCE	557.47	322.70	SOURCE LACROIX D
" SAINTE FORTUNADE	" " 0016	SOURCE	554.82	321.27	CHANCELADE SOURCE ESTORGES
"	" " 0017	SOURCE	553.87	321.23	LES BUSSIERES PRE GRAND
"	" " 0018	SOURCE	554.62	320.98	LES BUSSIERES PUY DES FOURCHES D
"	" " 0019	SOURCE	556.40	323.35	SOURCE LA PEYRERTE LA GUENNE P
" SAINTE-FORTUNADE	" " 0024	SOURCE	554.28	320.18	CLAIRPAGE
" SAINTE-FORTUNADE	" " 0031	SOURCE	554.12	322.10	FIGUIER
204 SAINT-FREJOUX	0715 7X 0002	SOURCE	604.37	63.35	CHASSANAGUILLOUX
205 SAINT-GENIEZ-DE-MERLE	0786 8X 0005	SOURCE	580.80	307.50	SERNUS
"	" " 0006	SOURCE	579.50	309.35	ROUGEYROL
206 SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	0715 5X 0004	SOURCE	588.77	66.03	LE MALAURENT
"	" " 0005	SOURCE	589.48	67.50	LE BOURG
"	" " 0006	SOURCE	591.15	65.95	ENDEVAYSSE
"	" " 0007	SOURCE	590.71	66.17	ENDEVAYSSE SUD-EST
208 SAINT-HILAIRE-FOISSAC	0762 4X 0002	SOURCE	582.57	335.32	TEYSSONNIERE
"	" " 0003	SOURCE	582.10	335.45	VIEBAN

COMMUNE	INDICE BPGM	NATURE	COEFFICIENTS		ADRESSE OU LIEU-DIT
			X	Y	
208 SAINT-HILAIRE-FOISSAC	0762 4X 0004	SOURCE	583.47	334.02	LA FABRIE
" "	" " 0006	SOURCE	582.62	337.70	LARVAUD
" "	" " 0007	SOURCE	583.20	331.72	NOUAILLE
209 SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	0714 5X 0009	PUITS-COMPLEXE	561.12	368.08	SOURCE DE SAINT-HILAIRE E
" SAINT-HILAIRE-DES-COURBES	" " 0010	SOURCE	558.61	65.14	LE MAS
" SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	" " 0011	PUITS-COMPLEXE	559.75	66.49	LA BUTTE LA NOUAILLE
" "	" " 0012	SOURCE	561.09	68.09	CHATEAU
210 SAINT-HILAIRE-LUC	0763 1X 0001	SOURCE	590.40	339.60	VERVIOLLE
211 SAINT-HILAIRE PEYROUX	0761 7X 0020	SOURCE	545.42	324.25	BEL AIR
" SAINT-HILAIRE-PEYROUX	" " 0021	SOURCE	545.10	321.50	PUYPERTUS
" "	" " 0025	SOURCE	545.01	321.45	PUYPERTUS AVAL
" "	" " 0026	SOURCE	545.59	324.08	SOURCE DU BOURG
212 SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	0786 1X 0009	SOURCE	558.92	310.70	PUY BREZOU
213 SAINT-JAL	0737 7X 0002	SOURCE	546.00	343.75	LA SUDRIE
215 SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	0810 3X 0203	SOURCE	577.95	299.45	SAGNEMOUSSOUSE
220 SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	0762 1X 0006	SOURCE	561.77	331.52	LA PEGERIE
" "	" 5X 0007	SOURCE	562.08	329.68	CHANTELDOBE
" "	" 6X 0007	SOURCE	565.10	329.90	LA CROIX DE GAILLARD
" "	" " 0010	SOURCE	565.27	329.80	LA CROIX GAILLARD
221 SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES	0706 2X 0005	AFFLEUREMENT-EAU	570.05	313.52	RUISSEAU DE TEILHET
" "	" " 0015	SOURCE	571.57	331.12	A LAPONT
" "	" " 0016	SOURCE	571.67	331.33	GRIMAZANE
222 SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	0762 7X 0006	SOURCE	575.01	322.56	SOUMAILLE
" "	" " 0007	SOURCE	574.02	320.52	SEYT
" "	" " 0008	SOURCE	573.77	320.18	SEYT AMONT (N1) MAISON ROUGE
" "	" " 0009	SOURCE	573.92	320.14	SEYT-AVAL (N2) LA MAISON ROUGE
" "	0786 2X 0017	SOURCE	570.87	331.91	LE LEYRICH
" "	" 3X 0009	SOURCE	574.01	317.35	LAVASTROUX
" "	" " 0010	SOURCE	572.30	318.10	LA CROIX DE BRUNAL
" "	" " 0011	SOURCE	572.05	318.00	SUD LA CROIX DE BRUNAL
" "	" " 0012	SOURCE	572.20	317.02	LE PIC
224 SAINT-MATHURIN-LEDBAZEL	" 7X 0004	SOURCE	575.00	301.49	VENTOU
" "	" " 0006	SOURCE	578.00	301.50	RIOUSSAL
226 SAINT-MERD-LES-CUSSINES	0714 " 0011	SOURCE	576.98	69.50	
" "	" " 0012	SOURCE	573.32	68.58	FOURNOL
" "	" " 0017	SOURCE	577.23	69.05	LE MONT CHAUVET
" "	" " 0018	SOURCE	578.58	66.72	LISSAC
227 SAINT-MEXANT	0761 2X 0008	SOURCE	548.99	334.06	LE VERDIER
228 SAINT-PANTELEON-DE-LAPLEAU	0763 1X 0006	SOURCE	590.15	336.70	ROUFFIANGES
233 SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	0715 6X 0007	SOURCE	595.87	68.97	LA BESSETTE
234 SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	0761 2X 0004	SOURCE	539.72	334.03	L'ESCURIE NEUVE
" SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	" " 0006	SOURCE	539.62	335.26	PEJOINE
237 SAINT-PIVAT	0786 3X 0002	AFFLEUREMENT-EAU	577.75	317.15	LE MOULIN DE LA VERGNE
" "	" " 0014	SOURCE	577.80	311.62	ENSAGNAC EST
" "	" " 0015	SOURCE	577.48	311.73	ENSAGNAC OUEST
238 SAINT-REMY	0715 1X 0002	SOURCE	592.75	70.08	
" "	" 2X 0002	SOURCE	596.95	74.20	LE SIREYJOUX
239 SAINT-ROBERT	0760 7X 0012	SOURCE	517.52	328.10	MAZIERAS
" "	" " 0013	SOURCE	518.05	328.60	TOURON
240 SAINT-SALVADOR	0737 8X 0003	AFFLEUREMENT-EAU	554.07	342.22	SEREZAT STATION DE POMPAGE D

COMMUNE	INDICE PRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE DU LIEU-DIT		
			X	Y			
241 SAINT-SETIERS	0714	4X 0011	SOURCE	581.15	75.60	BELLE RICHE P	
"	"	"	" 0015	SOURCE	584.15	75.71	VIEUX MOULIN P
"	"	"	" 0016	SOURCE	583.10	75.72	SOUNAIEIX P
"	"	"	" 0017	SOURCE	583.47	77.23	SAINT-SETIERS R
"	"	"	" 0018	SOURCE	582.90	74.50	FFYSSAGUET
"	"	"	" 0019	SOURCE	581.85	74.38	AUDOUZE A
" SAINT-SETIER	"	"	" 0024	SOURCE	579.50	78.02	LE BOS PUY LAVIALLE
242 SAINT-SOLVE	0760	" 0017	SOURCE	527.16	336.45	LES FONTS LOUBES	
"	"	" 0018	SOURCE	527.00	336.67	A MEILLARDS	
243 SAINT-SORNIN-LAVOLPS	0736	8X 0011	SOURCE	525.35	344.25	SOURCE DE L'HIPPODROME	
244 SAINT-SULPICE-LES-BOIS	0714	4X 0003	SOURCE	583.76	71.32	TAFALECHAS -	
"	"	8X 0013	SOURCE	582.55	67.60	LA RIGAUDIE	
"	"	" 0014	SOURCE	584.48	66.85	CISTERNES -	
"	"	" 0015	SOURCE	584.13	69.06	LA PRADE DE CHASSAING -	
"	0715	5X 0003	SOURCE	586.34	67.35	FREYTE	
245 SAINT-SYLVAIN	0762	6X 0015	SOURCE	566.47	321.13	BOUSSEYRoux	
"	0786	2X 0011	SOURCE	564.62	316.90	SARCEIX	
248 SAINT-YBARD	0737	1X 0019	SOURCE	535.32	50.45	LEYRAT	
249 SAINT-YRIEIX--LE-DEJALAT	0738	3X 0004	SOURCE	572.95	51.34	ROCHE LAVIE	
" SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	"	7X 0003	SOURCE	572.30	348.62	LE BEYNEIX	
"	"	" 0006	SOURCE	573.66	349.55	VIEILLEMAISON 1	
"	"	" 0007	SOURCE	574.10	349.97	VIEILLEMAISON 2	
250 SALON LA TOUP	0737	1X 0005	SOURCE	536.25	56.86	LA COURIE SUD	
" SALON-LA-TOUR	"	" 0019	SOURCE	536.60	57.30	LA COURIE	
"	"	2X 0020	SOURCE	537.65	57.12	BOUSSELY	
251 SARRAN	0738	6X 0008	SOURCE	569.60	345.62	LA PRADELLE	
"	"	" 0009	SOURCE	569.92	346.71	LE MONTEIL	
"	"	" 0010	SOURCE	569.40	346.12	PUY DE LUC	
"	"	" 0011	SOURCE	566.07	345.20	ROUFFIAT	
"	"	" 0012	SOURCE	568.37	347.86	ESPLEAUX	
"	"	" 0013	SOURCE	569.85	346.50	COMBE GIROUX	
252 SAPROUX	0739	8X 0007	AFFLEUREMENT-EAU	610.57	349.07	LE PONT DES PLAINES	
"	"	" 0008	SOURCE	609.37	345.57	LA VEDRENNE	
253 SEGONZAC	0760	3X 0001	FORAGE	515.47	333.09	CHATEAU DE LA TIRELOUBIE	
"	"	" 0010	SOURCE	517.00	331.08	FONTAINE BOURG	
254 SEGUR LE CHATEAU	0736	7X 0001	SOURCE	519.25	349.00		
" SEGUR-LE-CHATEAU	"	" 0005	SOURCE	519.22	347.92	SUD BOURG	
255 SEILHAC	0737	8X 0004	SOURCE	551.80	340.53	SOURCE HAGUEUR	
"	0761	3X 0010	SOURCE	549.87	339.26	POUGES-DE-LANIS	
"	"	4X 0006	SOURCE	552.15	339.85	LES NOUDIEPOUX	
256 SFRANDON	0739	6X 0012	SOURCE	599.76	341.03	LE BATTUT	
258 SERVIEHES-LE-CHATEAU	0786	3X 0005	SOURCE	575.66	318.43	LE RIEUX	
"	"	" 0006	SOURCE	576.10	314.45	VOURMELLE	
"	"	" 0007	SOURCE	577.50	313.85	BEL AIR	
"	"	" 0008	SOURCE	575.08	312.80	MAISON NEUVE	
259 SEXCLES	"	7X 0010	SOURCE	574.45	305.20	BOURG	
261 SORNAC	0714	4X 0004	SOURCE	583.68	73.20	BOIS VERNOT R	
"	"	" 0005	SOURCE	583.86	73.56	MAS LE ROUGE	
"	"	" 0023	SOURCE	583.45	72.67	MALEPOUGE	
"	0715	1X 0004	SOURCE	586.40	72.32	LAVAL	

COMMUNE	INDICE RPGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT		
			X	Y			
261 SOPNAC	0714	1X 0005	SOURCE	588.57	77.27	PUY DE BOULEE	
"	"	"	"	590.25	74.92	SAGNOLES	
"	"	"	"	589.83	75.00	LA VIALLE	
"	"	"	"	587.64	79.87	PRAS BAS	
262 SOUDAINÉ-LAVINADIÈRE	0713	6X 0003	SOURCE	554.25	61.70	COLOGNE	
263 SOUDEILLES	0738	3X 0005	SOURCE	577.55	51.20	CHAUDEMAISON	
"	"	"	"	577.92	52.32	PUY PENDU	
"	"	"	"	577.50	51.64	PUY DE LA TOURTE	
"	"	4X 0004	SOURCE	579.13	50.60	LA VERGNE	
"	"	"	"	579.48	50.80	LES FOUBIERS	
"	"	7X 0003	AFFLEUREMENT-EAU	578.02	347.77	MOULIN DE BOULE	
264 SOURSAC	0763	1X 0005	SOURCE	591.00	330.02	LE MONS	
"	"	2X 0005	SOURCE	593.15	331.15	LA MIRANDE	
"	"	5X 0004	SOURCE	586.75	327.20	CHALIMONT	
"	"	6X 0006	SOURCE	589.70	325.57	LA GRAFOUILLERE	
"	"	"	"	324.20	599.70		
265 TARNAC	0714	2X 0002	SOURCE	570.60	75.25	TARNAC 1	
"	"	"	"	570.65	75.32	TARNAC 2 A	
"	"	"	"	570.05	79.12	BROUSSAS 1	
"	"	"	"	567.08	77.60	CLUPEAU E	
"	"	"	"	568.34	76.98	MERCIEL LA COTE	
"	"	"	"	565.12	75.04	LACOMBE	
"	"	"	"	564.96	72.90	LA BESSETTE	
"	"	"	"	566.20	73.92	LES MAISONS	
"	"	"	"	570.37	73.68	PUY NEGRE	
"	"	"	"	570.04	79.12	LE LOUP PUY DE BROUSSAS	
"	"	3X 0005	SOURCE	574.53	74.52	LE MONTEIL	
"	"	"	"	573.06	74.46	COUFFY	
"	"	"	"	574.86	72.53	FONTFREYDE	
266 THALAMY	0739	4X 0003	SOURCE	610.15	56.55	BOURG	
268 TOY VIAM	0714	2X 0013	SOURCE	569.47	72.65	SOURCE DE TOY VIAM	
269 TREIGNAC	"	5X 0006	SOURCE	561.13	60.57	USSANGE	
"	"	"	"	560.77	61.09	BORZEIX E	
"	"	"	"	559.27	61.55	SAUT DU LOUP	
"	"	0737	4X 0011	SOURCE	557.77	58.23	LAVAL
"	"	0738	1X 0017	SOURCE	558.17	57.85	LA REBIERE
"	"	"	"	558.35	57.70	SOURCE DELORDS	
"	"	"	"	558.40	57.47		
"	"	"	"	557.94	58.95	BOURG SUD	
270 TROCHE	0737	5X 0006	SOURCE	529.82	343.75		
272 TULLE	0761	4X 0015	AFFLEUREMENT-EAU	553.33	332.35	PRISE D'EAU DANS LA SOLANE A NEUPONT	
"	"	"	"	554.45	332.43	LE MASHAZEL	
"	"	"	"	554.63	331.90	PRISE D'EAU DANS LA CORREZE A BOURBACON	
"	"	"	"	557.42	332.22	PRISE D'EAU DANS LA GIMELLE MOULIN DU TRECH	
274 USSAC	"	5X 0012	SOURCE	535.08	321.68	PUY GRAND	
"	"	0785	1X 0039	AFFLEUREMENT-EAU	531.57	319.47	PRISE D'EAU DANS VEZERE AU PIGEON BLANC
275 USSEL	0715	6X 0005	AFFLEUREMENT-EAU	596.95	61.32	LASTCUIILLAS	
"	"	"	"	600.25	62.87	EYBRAIL	
276 UZERCHE	0737	6X 0015	AFFLEUREMENT-EAU	541.11	346.76	LES CARDERIES	
"	"	"	"	540.25	345.03	LE PONT DE LA GANE LACHAUD	

COMMUNE	INDICE BRGM	NATURE	COORDONNEES		ADRESSE OU LIEU-DIT		
			X	Y			
280 VEGENNES	0809	4X 0202	SOURCE	552.25	297.07	LA ROCHE	
281 VEIX	0738	1X 0002	SOURCE	560.42	54.32	SOURCE DE LA GOUTTE 0	
"	"	"	"	561.02	56.75	VEIX	
"	"	"	"	558.52	57.20	LE PETIT SERILLAC	
284 VIAM	0714	" 0014	SOURCE	564.40	72.26	BEZEAU	
"	"	" 2X 0001	SOURCE	565.15	70.10	LA MORAILLE	
"	"	" 5X 0001	SOURCE	562.65	67.00	LES PLACES	
"	"	"	"	564.51	68.28	SOURCE DU BOURG	
285 VIGEOIS	0737	6X 0003	SOURCE	538.30	343.70	LASCHAMP AVAL	
"	"	"	"	538.65	344.00	LASCHAMP AMONT	
"	"	"	"	538.65	342.06	CHARLIAGUET	
"	"	"	"	538.64	341.83	REYROLLES N1	
"	"	"	"	538.41	341.45	REYROLLES N2	
286 VIGNOLS	0760	4X 0015	SOURCE	525.82	336.00	SOURCE DU BOURG	
"	"	"	"	526.20	336.57	LE MONTEIL	
287 VITRAC SUR MONTANE	0738	6X 0005	SOURCE	567.08	341.05	LE MONTEIL 0	
" VITRAC-SUR-MONTANE	"	"	"	568.12	340.90	LA CHABRERIE	
"	"	"	"	568.26	342.22	SOURCE DU BOURG	
"	"	"	"	569.43	341.79	LE RIVIERE	
"	"	"	"	567.75	342.60	LE BOURG	
"	"	"	"	566.09	344.03	LA VERGNE	
"	"	0762	2X 0005	AFFLEUREMENT-EAU	569.22	338.98	PRISE D'EAU PONT DE REIX
288 VGUTEZAC	0760	4X 0013	AFFLEUREMENT-EAU	527.95	331.67	LE MOULIN DE MURAT	
"	"	0761	1X 0014	SOURCE	529.67	334.58	VALLON LE MAS
"	"	"	"	529.74	334.73	LE MAS NORD R	
"	"	"	"	530.25	335.25	LA CROIX DU MERLE	
"	"	"	"	530.65	335.50	POMMIER	
"	"	"	"	531.04	333.74	BOURZAT	
"	"	"	"	530.68	333.57	CROUZEVIALLE 1	
"	"	"	"	530.55	333.55	CROUZEVIALLE 2	
"	"	"	"	531.15	333.01	LE FRAYSSE VIEUX 1 R	
"	"	"	"	531.29	332.73	FRAYSSE VIEUX 2	
"	"	"	"	530.65	334.12	SIVADEAUX	
"	"	"	"	530.50	333.75	CROUZEVIALLE HAUT	
"	"	"	"	530.72	334.38	MEILHAC 1	
"	"	"	5X 0007	AFFLEUREMENT-EAU	530.75	331.30	AGUDCUP
289 YSSANDON	0760	8X 0014	SOURCE	523.92	324.19	LA TOUR	

NUMER	X	VAR.1	VAR.2	VAR.3
00001	564.700	75.000		0714 1X 0002 111111
00002	560.500	76.010		0714 1X 0004 111111
00003	561.430	79.800		0714 1X 0005 111111
00004	550.550	76.020		0714 1X 0006 111111
00005	559.570	76.720		0714 1X 0007 111111
00006	556.800	78.300		0714 1X 0008 111111
00007	559.430	77.480		0714 1X 0009 111111
00008	561.730	79.430		0714 1X 0010 111111
00009	560.050	77.650		0714 1X 0011 111111
00010	560.570	77.170		0714 1X 0012 111111
00011	563.550	80.070		0714 1X 0013 111111
00012	564.400	72.250		0714 1X 0014 111111
00013	559.650	71.370		0714 1X 0015 111111
00014	560.770	71.650		0714 1X 0016 111111
00015	562.950	74.120		0714 1X 0017 111111
00016	558.280	72.100		0714 1X 0020 111111
00016	558.550	72.050		0714 1X 0021 111111
00016	558.000	71.800		0714 1X 0022 111111
00019	564.050	76.500		0714 1X 0023 HY
00020	565.160	79.100		0714 2X 0001 111111
00021	570.600	75.250		0714 2X 0002 S2
00021	570.650	75.320		0714 2X 0003 S5
00023	570.050	79.120		0714 2X 0004 111111
00024	567.080	77.600		0714 2X 0005 111111
00025	568.340	76.930		0714 2X 0006 111111
00025	565.120	75.040		0714 2X 0007 111111
00027	564.960	72.900		0714 2X 0008 S1
00028	565.200	73.920		0714 2X 0009 111111
00029	570.370	73.680		0714 2X 0011 111111
00030	569.470	72.650		0714 2X 0013 111111
00031	567.030	80.000		0714 2X 0015 HY
00032	565.880	78.810		0714 2X 0016 HY
00023	570.040	79.120		0714 2X 0017 HY
00034	577.400	76.500		0714 3X 0001 111111
00035	572.860	77.870		0714 3X 0003 111111
00036	577.960	77.600		0714 3X 0004 111111
00037	574.530	74.520		0714 3X 0005 111111
00038	573.060	74.460		0714 3X 0006 111111
00039	574.860	72.530		0714 3X 0007 111111
00040	575.480	79.580		0714 3X 0009 111111
00041	583.760	71.320		0714 4X 0003 111111
00042	583.680	73.200		0714 4X 0004 111111
00042	583.860	73.560		0714 4X 0005 111111
00044	579.380	72.940		0714 4X 0008 111111
00045	581.150	75.600		0714 4X 0011 111111
00046	584.150	75.710		0714 4X 0015 111111
00047	583.100	75.720		0714 4X 0016 111111
00048	583.470	77.230		0714 4X 0017 111111
00049	582.900	74.500		0714 4X 0018 111111
00050	581.850	74.380		0714 4X 0019 111111
00051	580.850	79.780		0714 4X 0020 111111
00052	583.450	72.670		0714 4X 0023 S1
00053	579.500	78.020		0714 4X 0024 HY
00054	562.650	67.000		0714 5X 0001 111111
00055	564.510	68.280		0714 5X 0002 111111
00056	563.150	61.850		0714 5X 0004 111111
00057	561.950	63.330		0714 5X 0005 111111
00058	561.130	69.570		0714 5X 0006 111111
00059	560.770	61.090		0714 5X 0007 111111

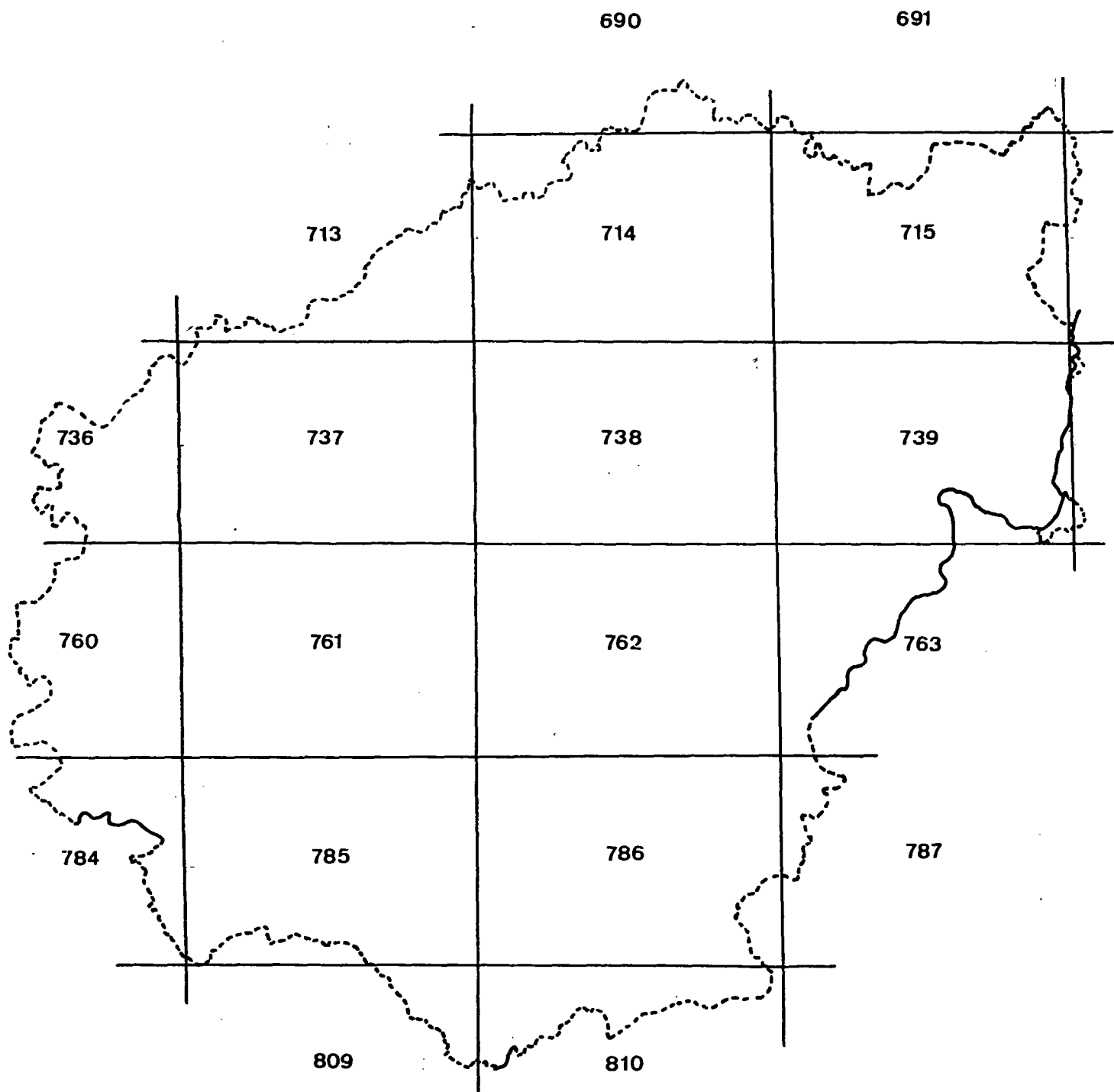
	551.120**358.000	
00060	559.610	65.140
00061	559.750	66.490
00062	561.090	68.090
00063	561.760	61.800
00056	562.690	61.500
00065	563.200	60.800
00065	562.900	60.500
00067	563.600	60.350
00067	563.280	60.320
00069	559.270	61.550
00070	570.280	63.570
00071	569.440	62.600
	567.530**362.040	
00072	568.100	69.040
00073	566.360	61.920
00074	566.960	60.530
00075	571.150	62.490
00076	570.050	65.980
00077	569.430	61.200
00078	568.820	61.930
00079	575.150	64.370
00080	574.700	65.250
00081	573.880	65.260
00082	577.100	62.870
00083	577.130	60.370
00084	573.350	65.830
00085	572.000	67.700
00086	578.630	60.210
00086	578.700	60.530
00088	576.980	69.500
00089	573.320	68.580
00090	573.230	60.770
00091	573.170	62.750
00092	577.230	69.050
00093	578.580	66.720
00094	582.750	63.430
00095	584.020	63.080
00096	584.370	62.630
00097	583.120	66.060
00098	582.900	65.560
00099	582.760	64.470
00100	584.080	61.780
00101	585.470	61.550
00102	582.550	67.600
00103	584.480	66.850
00104	584.130	69.060
00105	579.520	65.090
00102	582.150	67.750
00107	585.790	65.020
00108	581.200	63.540

0714	5X	0009	111111
0714	5X	0010	111111
0714	5X	0011	111111
0714	5X	0012	111111
0714	5X	0014	111111
0714	5X	0015	111111
0714	5X	0016	111111
0714	5X	0017	111111
0714	5X	0018	111111
0714	5X	0019	111111
0714	5X	0020	HY
0714	6X	0003	111111
0714	6X	0004	111111
0714	6X	0005	111111
0714	6X	0006	111111
0714	6X	0011	111111
0714	6X	0012	111111
0714	6X	0013	111111
0714	6X	0015	111111
0714	6X	0017	HY
0714	6X	0018	HY
0714	7X	0001	111111
0714	7X	0002	111111
0714	7X	0003	111111
0714	7X	0004	111111
0714	7X	0005	111111
0714	7X	0006	111111
0714	7X	0007	111111
0714	7X	0009	111111
0714	7X	0010	111111
0714	7X	0011	111111
0714	7X	0012	111111
0714	7X	0013	HY
0714	7X	0016	HY
0714	7X	0017	HY
0714	7X	0018	HY
0714	8X	0003	111111
0714	8X	0005	111111
0714	8X	0006	111111
0714	8X	0007	111111
0714	8X	0008	111111
0714	8X	0009	111111
0714	8X	0010	111111
0714	8X	0011	111111
0714	8X	0013	111111
0714	8X	0014	111111
0714	8X	0015	111111
0714	8X	0016	111111
0714	8X	0017	111111
0714	8X	0019	HY
0714	8X	0020	HY

HEAFRC	X	Y	CLIFF-1
00001	564.700	76.750	0714 1X 0002
00002	565.500	76.210	0714 1X 0004
00003	561.430	79.800	0714 1X 0005
	561.730	79.480	0714 1X 0010
00004	559.550	76.020	0714 1X 0006
00005	559.570	76.720	0714 1X 0007
00006	558.800	78.300	0714 1X 0008
00007	559.430	77.480	0714 1X 0009
00009	560.050	77.650	0714 1X 0011
00010	560.570	77.170	0714 1X 0012
00011	563.550	80.070	0714 1X 0013
00012	564.400	72.260	0714 1X 0014
00013	559.650	71.370	0714 1X 0015
00014	560.770	71.650	0714 1X 0018
00015	562.950	74.120	0714 1X 0019
00016	558.280	72.100	0714 1X 0020
	558.550	72.050	0714 1X 0021
	558.000	71.800	0714 1X 0022
00019	564.050	76.500	0714 1X 0023
00020	565.160	70.100	0714 2X 0001
00021	570.600	75.250	0714 2X 0002
	570.650	75.320	0714 2X 0003
00023	570.050	79.120	0714 2X 0004
	570.040	79.120	0714 2X 0017
00024	567.080	77.600	0714 2X 0005
00025	568.340	76.980	0714 2X 0006
00026	565.120	75.040	0714 2X 0007
00027	564.960	72.900	0714 2X 0008
00028	566.200	73.920	0714 2X 0009
00029	570.370	73.680	0714 2X 0011
00030	569.470	72.650	0714 2X 0013
00031	567.030	80.000	0714 2X 0015
00032	565.880	78.810	0714 2X 0016
00034	577.400	76.500	0714 3X 0001
00035	572.860	77.870	0714 3X 0003
00036	577.960	77.600	0714 3X 0004
00037	574.530	74.520	0714 3X 0005
00038	573.060	74.460	0714 3X 0006
00039	574.860	72.530	0714 3X 0007
00040	575.480	79.580	0714 3X 0009
00041	583.760	71.320	0714 4X 0003
00042	583.680	73.200	0714 4X 0004
	583.860	73.560	0714 4X 0005
00044	579.380	72.940	0714 4X 0008
00045	581.150	75.600	0714 4X 0011
00046	584.150	75.710	0714 4X 0015
00047	583.100	75.720	0714 4X 0016
00048	583.470	77.230	0714 4X 0017
00049	582.900	74.500	0714 4X 0018
00050	581.850	74.380	0714 4X 0019
00051	580.850	70.780	0714 4X 0020
00052	583.450	72.670	0714 4X 0023
00053	579.500	78.020	0714 4X 0024
00054	562.650	67.000	0714 5X 0001
00055	564.510	68.280	0714 5X 0002
00056	563.150	61.650	0714 5X 0004
	562.690	61.500	0714 5X 0015
00057	561.950	63.380	0714 5X 0005
00058	561.130	60.570	0714 5X 0006

00059	550.770	61.400	0714	5X	0007
00060	558.610	65.140	0714	5X	0010
00061	559.750	66.490	0714	5X	0011
00062	561.050	68.090	0714	5X	0012
00063	561.760	61.800	0714	5X	0014
00055	563.200	60.800	0714	5X	0016
	562.900	60.500	0714	5X	0017
00067	563.600	60.350	0714	5X	0018
	563.280	60.320	0714	5X	0019
00069	559.270	61.550	0714	5X	0020
00070	570.280	63.570	0714	6X	0003
00071	569.440	62.600	0714	6X	0004
00072	568.100	69.040	0714	6X	0006
00073	566.360	61.920	0714	6X	0011
00074	566.960	60.530	0714	6X	0012
00075	571.150	62.490	0714	6X	0013
00076	570.050	65.930	0714	6X	0015
00077	569.430	61.200	0714	6X	0017
00078	568.820	61.930	0714	6X	0018
00079	575.150	64.370	0714	7X	0001
00080	574.700	65.250	0714	7X	0002
00081	573.880	65.260	0714	7X	0003
00082	577.100	62.870	0714	7X	0004
00083	577.130	60.370	0714	7X	0005
00084	573.350	65.830	0714	7X	0006
00085	572.000	67.700	0714	7X	0007
00086	578.630	60.210	0714	7X	0009
	578.700	60.530	0714	7X	0010
00088	576.980	69.500	0714	7X	0011
00089	573.320	68.580	0714	7X	0012
00090	573.230	60.770	0714	7X	0013
00091	573.170	62.750	0714	7X	0016
00092	577.230	69.050	0714	7X	0017
00093	578.580	66.720	0714	7X	0018
00094	582.750	63.430	0714	8X	0003
00095	584.020	63.080	0714	8X	0005
00096	584.370	62.630	0714	8X	0006
00097	583.120	66.060	0714	8X	0007
00098	582.900	65.560	0714	8X	0008
00099	582.760	64.470	0714	8X	0009
00100	584.080	61.780	0714	8X	0010
00101	585.470	61.550	0714	8X	0011
00102	582.550	67.600	0714	8X	0013
	582.150	67.750	0714	8X	0017
00103	584.480	66.850	0714	8X	0014
00104	584.130	69.060	0714	8X	0015
00105	579.520	65.090	0714	8X	0016
00107	585.790	65.020	0714	8X	0019
00108	581.200	63.540	0714	8X	0020

COUVERTURE AU 1/50 000 DU DEPARTEMENT

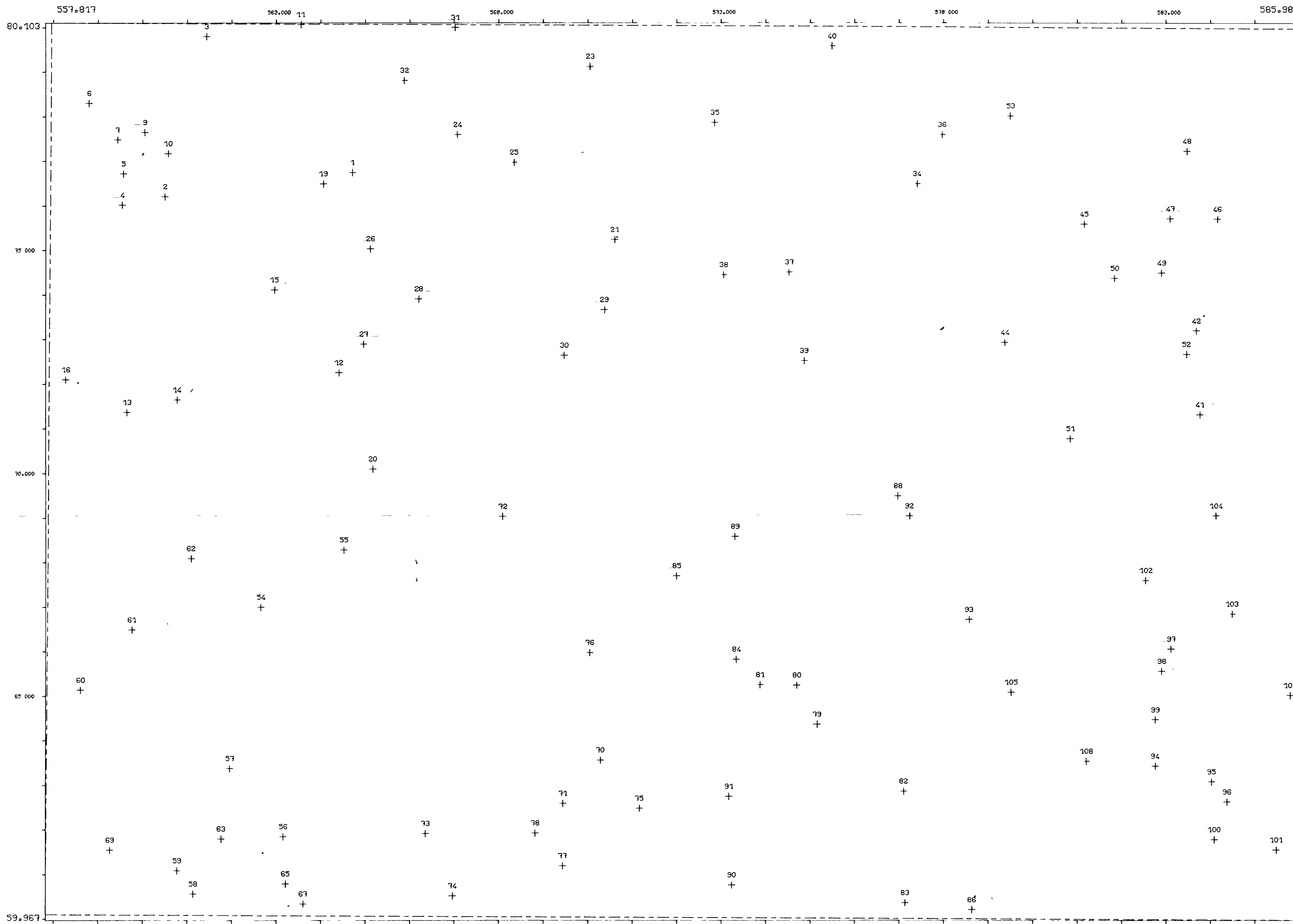


Le tirage ci-joint (BUGEAT - exploitation d'eau), établi par la Banque des données du sous-sol, est un exemple des possibilités de report apr informatique des ouvrages de captages inventoriés.

Il se présente initialement sous le forme d'un film polyester destiné à couvrir une carte topographique à l'échelle du 1/50.000, permettant ainsi de localiser rapidement les différents ouvrages en fonction du listing et selon l'ordre chronologique ci-après :

Exemple pour la carte de Bugeat (108 ouvrages de captage) :

REPORT DE POINTS		AU		50.000	
COORDONNEES	MINIMALES	MAXIMALES	LONGITUDE	LATITUDE	
- EN X	557.817	585.984	EST		X-OUVR
- EN Y	59.967	80.103		NORD	Y-OUVR
AVEC EMPRISE OBJETS(CM)					
- EN X	1.000				
- EN Y	0.850				
VARIABLES CARACTERE SUR DEB. FIN					
CLEF-1 (COLONNE)	12	54	65	INDICE1, INDICE2, INDICE3	
CLEF-2 (COLONNE)	6	67	72	DES-OUVRAGE	



SGN/LIM

BUGEAT - EXPLOITATIONS D'EAU

REPORT AU 50.000